



UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL DE MARNE (UPEC)

PROCÈS-VERBAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU

VENDREDI 9 NOVEMBRE 2012

ÉTAIENT PRÉSENTS

Parmi les membres élus du conseil, ayant voix délibérative, étaient présents :

M. Luc HITTINGER, Président de l'Université

Collège A – dit « des Professeurs des Universités » :

M. Claude BARREIX

M. Thierry PAQUOT

M. Alexandre MAITROT DE LA MOTTE

Mme Caroline OLLIVIER-YANIV

Collège B – dit « des autres enseignants » :

Mme Isabelle COLL

M. Christian CUESTA

Mme Marie-Albane DE SUREMAIN

Mme Pascale FANEN

M. Arnaud THAUVRON

M. Philippe THIARD

Collège des personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Ouvriers, de Service et de Santé (BIATOSS) :

M. Julien GIRAL

M. Gérard JAGOUDEL

Collège des étudiants et usagers :

Mlle Laëtitia CATY

M. Yoro FALL

Collège des personnalités extérieures :

Mme Liliane PIERRE

M. Christophe LAFOND

Mme Anne BELLANCOURT

M. Frédéric MORET

Parmi les membres élus du conseil, ayant voix délibérative, étaient présents par procuration :

Collège A – dit « des Professeurs des Universités » :

M. Patrick CEGIELSKI (procuration à M. Claude BARREIX 1^{er} porteur et à M. Alexandre MAITROT DE LA MOTTE 2nd porteur)

M. Jean-Claude DRIANT (procuration à Mme Caroline OLLIVIER-YANIV)

Collège B – dit « des autres enseignants » :

Mme Claudine GOLDSTEIN (procuration à Gérard JAGOUDEL)

Collège des personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Ouvriers, de Service et de Santé (BIATOSS) :

Mme Joëlle FAURE-DUNABEITIA (procuration à Caroline OLLIVIER-YANIV 1^{er} porteur et à Julien GIRAL 2nd porteur)

Collège des étudiants et usagers :

Mme Lina GIL (procuration à Yoro FALL)

M. Alexis ARDOIN (procuration à Mlle Laëtitia CATY)

Collège des personnalités extérieures :

M. Pierre SERNE (procuration à Mme Liliane PIERRE)

Mme Marie RICHARD (procuration à M. Luc HITTINGER)

M. Félix GUARINO (procuration à Christian CUESTA)

Parmi les membres non-élus du conseil, ayant voix consultative, étaient présents :

Mme Patricia ALBANESE, Assesseure au conseil des études et de la vie universitaire

Mme Christine BENARD, DAJG

Mme Jeanne-Marie BOIVIN, Directrice de l'UFR Lettres et Sciences Humaines

M. Manuel BOUARD, Secrétaire général adjoint aux finances

M. Philippe BUNEL, Directeur du SECASC

Mme Jocelyne DUBOIS MAURY, Directrice de l'Institut d'Urbanisme de Paris

Mme Liliane FINEZ, Direction des études et de la vie étudiante

M. Laurent GADESSAUD, Directeur de l'IUT Créteil-Vitry

Mme Elise LAMARE, Assesseure Relations Internationales

M. Eric LEONEL, Directeur du SCEPPE

Mme Brigitte MARIN, Assesseure au conseil des études et de la vie universitaire

M. William MAROIS, Le Recteur de l'Académie de Créteil, Chancelier des Universités, représenté par Mme Marie-Thérèse CUOMO

Mme Sophie MAZENS, Directrice du SCD

M. Antoine METER, Directeur de l'IUT Sénart-Fontainebleau

Mme Marie-Claude MILLOT, Directrice de l'UFR Sciences et technologie

M. Didier NICOLLE, Vice-président à la stratégie et au développement

M. Yves PALAU, VP du Conseil des études et de la vie universitaire

Mme Claude PASQUIER, Direction des services financiers

Mme Florence RIOU, Direction des affaires juridiques et générales

M. François TAVERNIER, Directeur général des services

M. Philippe VERSCHEURE, Agent comptable

M. Guillaume VIOLET, Directeur du Cabinet du Président de l'Université

Mme Monique MARCELLI, Responsable administrative Mobilité internationale et Langues

SOMMAIRE

1. QUESTIONS FINANCIERES ET COMPTABLES.....	7
1.1. Décision budgétaire modificative n° 2 au budget 2012	7
1.2. Nouveau modèle d'allocation des moyens aux composantes	12
1.3. Demandes d'admissions en non-valeur et demande de remise gracieuse.	31
2. VIE DE L'ETABLISSEMENT	35
2.1. Présentation du rapport de la Cour des Comptes sur la gestion 2004-2011 de l'UPEC	35
3. VIE ETUDIANTE	46
3.1. Présentation du Réseau Universitaire de Santé (RESUS) de l'UPEC	46
3.2. Aide à la mobilité internationale des étudiants : Bilan 2011-2012 et propositions 2012-2013	57
3.3. Répartition du Fonds de Soutien aux Initiative Étudiantes (FSIE) - 6 ^{ème} appel à projet pour l'exercice 2012	62
4. INSTANCES	63
4.1. Mise en place du Conseil du Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SUMPPS)	63
5. RECHERCHE	64
5.1. Passage par l'instance nationale pour l'attribution de la Prime d'Excellence Scientifique (PES)	64
6. QUESTIONS DIVERSES.....	66
6.1. Procès-verbaux des séances du juillet 2012 et du 28 septembre 2012 ...	66

La séance est ouverte à 9 heures 45, sous la présidence de Monsieur Luc HITTINGER.

M. LE PRESIDENT.– Avant de démarrer ce CA, je voudrais accueillir une personne nouvelle, en la personne de Pascale FANEN. Pascale, je te laisse te présenter.

Mme FANEN.– Bonjour, Je suis enseignante à l'UFR de Médecine au MCU-PH. Je suis responsable du Master Biothérapie tissulaires, cellulaires et géniques, et également au département Master Biologie Santé. Par ailleurs, je suis enseignante en première année de Médecine. J'étais responsable pendant longtemps du PCEM1 de la Biochimie. Actuellement, je suis en demande d'une équipe INSERM et je travaille sur une thématique depuis plus de 20 ans, qui est la mucoviscidose et d'autres maladies.

M. LE PRESIDENT.– Pascale remplace dans la liste « Penser l'avenir, agir ensemble » Cédric FRETIGNE, qui a été promu professeur au 1^{er} septembre de cette année. Nous avons donc repris sur la liste complémentaire la première candidate.

Je crois que tout le monde a déjà été présenté.

Comme vous pouvez le voir, nous avons un Conseil d'Administration possiblement un peu long avec beaucoup de sujets, des sujets assez différents, en particulier qui intéressent les finances et la comptabilité, et un sujet, en lien aussi avec ces finances, qui intéresse la vie de l'établissement puisque c'est la présentation du rapport de la Cour des Comptes. Ensuite, nous aurons différents sujets, notamment une plateforme de Santé qu'on appelle RESUS et qui sera présentée. A la suite du cadre que nous avons défini la fois dernière, nous aurons un vote pour le SUMPSS. Nous aurons enfin un élément sur la recherche.

Avant de démarrer, je voudrais vous faire part de deux choses, et certains auraient pu soulever ce point. Les Directeurs de composantes ont reçu récemment, dans le cadre de la préparation du prochain contrat quinquennal, que nous déposerons en octobre 2013, une lettre cosignée des deux Présidents de l'UPEC et de Marne-la-Vallée indiquant la volonté des deux Présidents de faire en sorte qu'il puisse y avoir une réflexion commune autour de la présentation de notre offre de formation. Lundi prochain, une lettre similaire sera présentée au Conseil Scientifique, qui vise là encore à poursuivre ce travail de rapprochement des deux Universités. Pour nous, il est important de travailler sur ces sujets et de faire en sorte que nous puissions vraiment avoir une proposition d'offre de formation de l'Est francilien, sans pour autant dire aujourd'hui que nous allons fusionner les établissements. J'utilise à volonté

le mot de « fusion » pour dire que nous sommes dans le cadre d'un rapprochement pour le moment, qui avait été évoqué dans certaines des lettres que nous avons présentées en termes d'équipes. Nous poursuivons donc le travail qui avait été initié, du moins la réflexion pour aller dans ce sens.

Frédéric MORET, le Vice-président du Conseil d'Administration de Marne-la-Vallée, a fait voter en CA la lettre commune sur les formations. Je crois qu'il s'apprête à faire voter la lettre de Recherche dans le même cadre du CA. Pour des raisons qui nous sont propres, nous avons souhaité attendre d'avoir les deux lettres, celle de Formation et celle de Recherche, pour pouvoir les présenter au Conseil d'Administration et en discuter de façon plus ouverte, et non pas de faire en sorte que nous puissions discuter l'une et l'autre. L'équipe des Directions a préféré faire ainsi, tout en sachant que nous avons préféré aussi faire d'abord passer ces informations dans les Conseils. Pour les formations, le CEVU a été informé et la lettre a été présentée. Comme le CS ne se réunit que lundi prochain, nous souhaitons qu'il y ait d'abord un passage en CS avant que nous puissions le passer en Conseil d'Administration. C'est donc un premier point d'information.

Le deuxième point est vis-à-vis du budget pour l'année 2013. Vous allez voir que nous allons vous présenter un certain nombre d'éléments qui qualifient l'équilibre budgétaire de notre Université comme bon. Cela dit, comme vous pouvez l'entendre à la radio ou à la télévision, un certain nombre d'évolutions font que des contraintes budgétaires peuvent nous arriver sur l'année 2013.

Il y en a une en particulier qui risque de nous déstabiliser, en tout cas sur la programmation de notre budget : c'est l'évolution de la prise en charge des retraites, le CAS pension, qui va conduire à une augmentation de la masse salariale non négligeable puisqu'elle entraîne un accroissement sur la base de nos calculs. Il est important de dire que c'est sur la base de nos calculs et que nous n'avons pas encore d'information officielle. Pour pouvoir préparer le budget pour le mois de décembre, nous sommes bien sûr obligés de travailler sur un maximum d'informations que nous avons pu récupérer, que nous récupérons et que nous allons encore récupérer la semaine prochaine et celle qui suit, de façon à pouvoir vous présenter des choses au maximum de notre niveau d'information. Il y a donc une évolution de la masse salariale de 4 M€.

Pour trouver 4 M€ ainsi, ce n'est pas aussi facile que cela. Cela va donc nous amener à une

réflexion approfondie sur les endroits où répartir les financements, pour faire en sorte que nous puissions garantir les bases fondamentales du fonctionnement de l'Université, pour accueillir les personnels entrants et accompagner les personnels sortants, ce qui est la base, et surtout dans cette période de dynamique qui correspond à la préparation du contrat quinquennal, pour mettre en place des dispositifs qui permettent de maintenir la dynamique des équipes en matière de Formation et de Recherche.

Vous voyez donc que les équilibres ne sont pas forcément faciles à trouver. Au stade où nous en sommes, je me devais de vous donner une information. Je pense que c'est lors du prochain Conseil d'Administration que nous pourrons débattre plus directement, avec des informations supplémentaires que nous aurons pu capter au niveau du Ministère, puisque nous n'avons pas d'information officielle aujourd'hui, je le répète, qui nous permettrait de vous faire une présentation du budget 2013.

Voilà ce que j'avais à dire en introduction. Christian, veux-tu rajouter quelque chose ?

M. CUESTA.– Vous avez lu dans la même presse qu'il y avait eu une augmentation du budget de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, mais vous avez bien lu comme moi que, dans le cadre de cette communication, on ne signale pas les augmentations de charge qui sont liées à ce budget. Le plus est signalé et le moins est omis – pour le moment. Nous devons tenir compte des deux : le plus et le moins.

M. LE PRESIDENT.– Voulez-vous intervenir sur ces deux éléments d'information ? (*Il n'y a pas d'intervention*).

Je vous propose donc de passer au premier sujet, qui est celui sur les questions financières et comptables, en particulier pour que nous puissions vous présenter la décision budgétaire modificative n° 2 au budget 2012. Claude nous rejoint.

1. QUESTIONS FINANCIERES ET COMPTABLES

1.1. Décision budgétaire modificative n° 2 au budget 2012

Mme PASQUIER.– Nous n'en sommes effectivement pas encore au budget 2013, mais au budget 2012. Le budget 2012 avait été voté dans sa version initiale il y a maintenant pratiquement un an. Il a été modifié une première fois au mois de juin et arrêté à la somme de 254 315 068 €.

Aujourd'hui, il s'agit d'apporter une deuxième modification à ce budget en le majorant d'un montant extrêmement faible, de 385 103 €, soit une augmentation de 0,15 %. Cette majoration est néanmoins nécessaire, puisque nous modifions les grandes masses de ce budget. Le budget modifié sera donc porté à un montant de 254 689 171 €.

Concernant le premier élément de modification, s'agissant de nos prévisions de ressources propres, nous allons en réalité réduire nos prévisions de ressources, par rapport aux prévisions de 2012 après DBM1. Ce n'est pas parce que nous n'allons pas percevoir ces ressources, mais c'est parce que nous ne les percevrons pas pour certaines au titre de l'exercice 2012, alors que nous pensions effectivement les constater en totalité sur 2012, s'agissant d'une opération dans le cadre des contrats de Recherche. Sur le programme Vaccin contre le Sida, l'ANRS nous verse des crédits pour un montant extrêmement important, mais compte tenu du calendrier de signature au titre de l'exercice 2012, une partie sera en réalité reportée sur 2013.

Pour le reste, nous augmentons nos autres prévisions de ressources propres. Ce qui est intéressant est de le regarder vis-à-vis de la constatation de nos ressources 2011, puisque nous sommes en prévision d'augmentation d'un peu plus de 8 % sur l'ensemble de nos ressources.

Pour la formation par l'apprentissage, nous atteignons maintenant 9,3 M€ de prévision, soit une augmentation par rapport à 2011. Pour la formation continue, les droits d'inscription et les contrats de Recherche, nous avons à peu près un même volume de ressources propres : pratiquement 4,5 M€ de ressources. Sur les contrats de Recherche, même si nous diminuons dans le cadre de cette DBM2, nous avons quand même une augmentation non négligeable puisque nous prévoyons d'augmenter la constatation de nos ressources de contrats de Recherche de 1,4 M€.

Le versement de la taxe d'apprentissage est un point intéressant puisque, depuis 2009, nous étions en décroissance de la perception de la taxe. Nous voyons là une remontée, au moins pour cet exercice. Nous arrivons à pratiquement 1,2 M€, ce qui représente quand même 13 % d'augmentation. C'est donc à noter puisque nous étions plutôt en décroissance sur les exercices précédents.

Sur les subventions des Collectivités, nous avons une augmentation non négligeable, soit 16 % d'augmentation par rapport à l'année antérieure. Il s'agit effectivement d'opérations de

construction ou de restructuration sur certains bâtiments, notamment sur le bâtiment Médecine. La Région apporte une aide sur ces restructurations.

Si nous regardons nos ressources 2012 après correction, la subvention de l'État devrait passer de 182 M€ en 2011 à 184,4 M€ en 2012, et nos ressources propres de 28,4 M€ à 30,8 M€.

Du côté des dépenses, vous avez dans cette DBM la réduction des prévisions des contrats de Recherche, qui se traduisent également en dépenses. Vous voyez moins 2,2 M€ sur l'activité Recherche. En revanche, vous avez une augmentation sur l'activité Formation et immobilière. Si vous regardez l'évolution de nos dépenses par activité au regard de la constatation 2011, ici en bleu, toutes nos prévisions de dépenses sont en hausse, sur l'ensemble de nos activités.

Pour les ajustements des dépenses par nature, nous retrouvons bien sûr la réduction de 2,2 M€ qui concerne essentiellement la masse Fonctionnement, sur les crédits ANRS. Nous augmentons un peu la charge d'amortissements et de provisions. Les charges d'amortissements concernent une réévaluation de certaines durées d'amortissements de certains composants de certains bâtiments. C'est donc juste un ajustement, pour 600 000 €. Concernant les provisions, nous avons une réactualisation de nos provisions pour risques, surtout au titre des irrécouvrabilités, en matière de formation par l'apprentissage notamment. S'agissant des investissements, nous avons une hausse relativement minime puisque nous augmentons de 200 000 € nos prévisions d'investissements et de travaux.

Nous constatons enfin une augmentation de la masse salariale, avec 1,3 M€ supplémentaires. Pour moitié, il s'agit d'un ajustement sur nos prévisions de masse salariale relatives aux contrats de Recherche : nous augmentons nos prévisions de contrats de courte durée sur les contrats de Recherche. Nous avons 50 % de rémunérations accessoires, s'agissant d'un réajustement des heures complémentaires et des heures effectuées pour les personnels extérieurs à l'établissement, pour des cours complémentaires, avec une très légère augmentation s'agissant de la politique indemnitaire, notamment pour les BIATSS.

Si nous regardons nos dépenses par masse après DBM2 2012, l'essentiel de nos dépenses concerne la masse salariale puisque 72 % de nos dépenses sont des dépenses de masse salariale. Le fonctionnement atteindra 36 M€, soit 15 % de nos dépenses. Les charges d'amortissements et de provisions sont à 16,9 M€, soit à peu près 16,1 M€ pour les

amortissements et 800 000 € pour les provisions, avec pour moitié des provisions au titre du fonctionnement et pour moitié concernant des provisions au titre de la masse salariale, s'agissant de provisions au titre des congés, des comptes épargne-temps, ou de la partie des heures complémentaires des personnels permanents qui commencent à se générer en début d'exercice. Nos prévisions d'investissements et de travaux sont assez importants : 13,7 M€ au titre de 2012 sont prévus, soit 6 % de notre budget.

Si nous regardons maintenant l'évolution par rapport à 2011, vous voyez que la masse salariale augmente et passerait de 168,6 M€ à 171,8 M€, soit 2 % d'augmentation. Les charges de fonctionnement et d'amortissement sont également en augmentation : 10 %, ce qui est quand même non négligeable. La croissance la plus importante concerne les prévisions d'investissements et de travaux puisque nous passerions de 8,8 M€ à 13,7 M€, dont environ 8,7 M€ concernant les travaux.

Pour l'équilibre budgétaire de l'exercice 2012, nos charges de fonctionnement sont maintenant prévues à hauteur de 241 M€ et nos ressources de fonctionnement à la même hauteur, ce qui veut dire que nous prévoyons un résultat à 0, sous réserve bien sûr que nous réalisons 100 % de nos ressources et 100 % de nos charges.

Nous générons une capacité d'autofinancement à hauteur de 3 637 000 €. Je vous rappelle que cette capacité d'autofinancement est générée par nos charges d'amortissement. Nous avons 3,6 M€ de capacité d'autofinancement, et à peu près la même hauteur de ressources d'investissements pour 2012, à 3,4 M€. Il s'agit essentiellement de subventions des Collectivités Locales, sur des opérations de construction ou d'investissements, des investissements Recherche notamment.

Nous prévoyons des dépenses d'investissement à hauteur de 13 686 000 €. Vous voyez que nous prévoyons plus de dépenses d'investissements que nous avons de ressources d'investissements. En conséquence, nous allons prévoir un prélèvement sur fonds de roulement à hauteur de 6,6 M€, qui est la différence entre nos ressources d'investissements et nos dépenses d'investissements. C'est une prévision de prélèvement.

Notre fonds de roulement au 31 décembre 2011 avait été constaté à hauteur de 27 525 441 €. Si nous réalisons la totalité de nos investissements, nous devrions donc avoir un fonds de roulement après prélèvement, au 31 décembre 2012, à hauteur de 20 883 495 €. Sachant que la valeur d'un jour de fonctionnement hors opérations – non

décaissables bien sûr, (nous excluons les charges d'amortissements et de provisions et des opérations internes) représente 578 000 € par jour de fonctionnement, notre fonds de roulement devrait représenter l'équivalent de 36 jours de fonctionnement.

C'est une petite DBM, mais elle est nécessaire pour ajuster nos prévisions aux besoins.

M. LE PRESIDENT. – La DBM était de 385 103 € supplémentaires.

Mme PASQUIER. – Ce qui est voté est ce montant supplémentaire et la répartition par masse, puisque nous ne pourrions pas dépenser au-delà des masses prévues : personnel, fonctionnement, investissements.

M. LE PRESIDENT. – Y a-t-il des questions ?

M. MAITROT DE LA MOTTE. – Au sujet de l'exécution, vous avez ici présenté des provisions. Ce n'est pas ce qui sera encaissé ni exactement décaissé. Au regard des années passées, pouvez-vous nous donner des indications sur les recettes que nous pouvons raisonnablement attendre et prévoir, et les dépenses qui seront raisonnablement effectuées et pas prévues ?

Mme PASQUIER. – Si je rappelle les taux d'exécution de l'an dernier, nous avons réalisé 100 % de nos ressources. Nous pouvons donc supposer que nous réaliserons aussi 100 % de nos ressources. L'année dernière, nous avons de mémoire 97 % de réalisation de dépenses. Nous devrions donc au moins avoir ce taux de réalisation.

M. MAITROT DE LA MOTTE. – Donc un excédent de 3 % ?

Mme PASQUIER. – Si nous réalisons exactement nos prévisions, nous n'avons normalement pas d'excédent. Nous prévoyons un résultat nul. Pour autant, il y a forcément des opérations pour lesquelles vous avez passé des commandes, pour lesquelles la livraison tarde ou n'arrive pas au 31 décembre ; nous ne pourrions alors pas constater la dépense au titre de l'exercice 2012. Il y a cette part d'incertitude. Pour le reste, je pense que tout sera engagé avant la fin de l'exercice.

M. LE PRESIDENT. – Y a-t-il d'autres questions ? (*Il n'y en a pas*).

M. CUESTA. – Pour poursuivre la remarque, c'est pour cette raison aussi que, plus nous exécutons tôt, plus nous avons des chances d'atteindre les 100 %. Quand nous regardons l'exécution budgétaire, nous nous apercevons que la courbe n'est pas tout à fait une droite, mois par mois.

M. LE PRESIDENT.– Nous avons même une petite exponentielle sur la fin. Nous allons arriver dans la période de Noël et cela va fleurir un certain nombre de choses d'un point de vue informatique. C'est aussi un message très important à faire passer : dans ces périodes de contraintes, il faut essayer de lisser les commandes au mieux. Après, cela arrive à ce que tu dis : pour les commandes qui sont passées au dernier moment, la commande est passée, mais la facturation ne se fait pas. Elle se fait l'année suivante et nous arrivons à ce genre de choses. Merci de la remarque.

Mme PASQUIER.– Même si nos taux d'exécution au 1^{er} novembre montrent une meilleure consommation en ce qui concerne la masse Fonctionnement, une consommation identique en ce qui concerne la masse Personnel et en investissement en pourcentage. S'agissant de travaux, les montants sont tellement importants...

M. LE PRESIDENT.– Il y a des contraintes autres.

S'il n'y a pas d'autres questions ou remarques, je vous propose de passer au vote.

Mme RIOU.– Monsieur le Président, vous avez reçu procuration de Mme Marie RICHARD, Monsieur BARREIX de M. CEGIELSKI ; Mme OLLIVIER-YANIV, vous avez deux procurations, de M. DRIANT et de Mme FAURE. M. CUESTA, vous avez procuration de M. GUARINO, M. JAGOUDEL de Mme GOLDSTEIN, M. FALL de Mme GIL, et Madame PIERRE de M. SERNE.

(Monsieur le Président soumet la Décision Modificative Budgétaire n° 2 au vote.)

Les membres du Conseil d'Administration approuvent la proposition à l'unanimité des 27 votants.

1.2. Nouveau modèle d'allocation des moyens aux composantes

M. CUESTA.– Je vais vous présenter le modèle et je laisserai ensuite la parole à Arnaud THAUVRON pour qu'il fasse état des débats qui ont pu se tenir en Commission des Moyens sur ce modèle, et ensuite bien sûr aux interventions qui pourraient naître au cours de la présentation.

Vous avez dans vos pochettes plusieurs documents. Vous avez une note faite par Manuel BOUARD qui résume les éléments du modèle. Puisque nous avons donné des éléments chiffrés, vous avez également une page *recto verso* qui montre tous les chiffres qui ont servi à bâtir le modèle, tout le détail de ce qui se retrouve parfois dans une seule ligne du modèle.

A chaque fois, la ligne que nous allons vous présenter et qui est un résumé, provient de ces tableaux. Vous avez le diaporama que je vais présenter en passant rapidement sur certaines parties : plus rapidement que lors de la Commission des Moyens où le débat peut être un peu plus important.

Tout d'abord, cette dotation normée va se substituer à ce qui était prévu en 2012 et elle se substitue de différentes façons. Nous avons inclus à l'intérieur de cette nouvelle dotation plusieurs éléments, entre autres tout ce qui concerné le plan Licence, c'est-à-dire tous les éléments liés à la réussite, aux boursiers, aux bacs Pro et bacs Techno entre autres, à l'équivalence TP/TD. Elle inclut aussi pour la première fois l'IUFM sur un périmètre un peu décalé, puisque tout le périmètre de l'IUFM ne peut pas entrer totalement dans ce système d'allocation.

La dotation globale répartie est de 8 440 000 €. Je rappelle que nous avons voté l'année dernière 6,5 M€ de répartition. Nous avons donc environ 2 M€ de plus répartis, qui sont pris sur d'autres enveloppes et que nous avons accumulés cette fois en une seule, avec des clés qui se sont rajoutées pour cette répartition.

Cette dotation ne représente bien sûr qu'une partie de la dotation de fonctionnement des composantes. S'y ajoutent :

- Des appels à projet qui seront instruits par le CEVU, qui viendront à un moment donné ;
- Les dotations logistiques de composantes pour pratiquement 7 M€, que nous ne voyons pas dans le modèle de répartition ;
- Et bien sûr des crédits pour les équipes de Recherche, qui seront proposés après débat en CS.

Concernant les éléments du modèle sur les différentes enveloppes concernées pour arriver à cette somme de 8,4 M€, nous avons un système qui est basé sur un SYMPA Université, c'est-à-dire que nous reprenons des éléments du critère national dont nous adaptons certaines clés au niveau de l'Université. J'y reviendrai pour les éléments qui sont adaptés.

Nous avons une dotation à l'étudiant. Nous calculons des étudiants pondérés comme dans le système SYMPA, c'est-à-dire avec des pondérations en fonction du type de formation (formation secondaire professionnel, secondaire, tertiaire, tertiaire professionnel, etc.), en L

et en M. Quand nous répartissons nos 5,7 M€ avec le calcul des étudiants pondérés, cela nous ramène à une dotation à l'étudiant pondéré qui se monte à 137,64 €. C'est le résultat de l'opération et nous multiplions ensuite par le nombre d'étudiants pondérés par composante, pour savoir quelle est la dotation.

Nous avons également une dotation pour heure complémentaire, c'est une nouveauté. Nous avons réparti une partie de la dotation globale au prorata des heures complémentaires constatées en 2010-2011, puisque nous n'avons pas encore les éléments pour constater les heures complémentaires 2011-2012. Il y a encore des saisies qui sont effectuées un peu en dernière minute, mais c'est ainsi. Nous n'avons pas encore les chiffres définitifs. Nous nous sommes donc basés sur l'année précédente. C'est une répartition sur une partie des heures complémentaires qui sont valorisées, puisque les heures complémentaires, y compris le référentiel, font presque 9 M€, toutes formations confondues. Vous voyez que nous répartissons 1,1 M€.

Nous nous sommes donc concentrés sur des heures complémentaires liées à la formation initiale uniquement, puisque la formation continue et la formation par l'apprentissage ont des ressources propres. Nous ne les avons pas intégrées dans le modèle puisqu'il était normal de les prévoir sur ces ressources, afin de pouvoir les financer.

Nous avons une partie qui est liée à la dotation sur les boursiers. Nous avons pris en compte les boursiers dans les différentes composantes. Dans les différents items qui vont suivre, nous avons pris en compte le nombre de boursiers, c'est-à-dire non la part relative, ce qui peut en effet être contestable puisqu'une petite composante a peu de chance d'avoir beaucoup de boursiers par rapport à une grosse composante, même si le poids relatif pourrait être plus important.

Cette année, pour démarrer sur les différents critères, nous sommes partis sur le nombre. Nous verrons si nous faisons évoluer avec des pondérations qui seraient en nombre d'étudiants et en valeur relative pour l'année prochaine. Là, c'est uniquement le nombre d'étudiants boursiers, pour 0,3 M€.

Nous avons pris également quelque chose qui va nous permettre de valoriser des bacheliers professionnels et technologiques. C'est donc le nombre de bacheliers professionnels et technologiques dans les composantes qui sera valorisé.

Nous avons fait la même chose sur la valorisation de la réussite des étudiants, avec une

petite différence vis-à-vis du modèle national : nous avons pris les diplômés de DUT, de L3 et de M2. Nous ne sommes pas allés jusqu'au bout, il nous manque les LP. C'est un manque cette année, qui est aussi évidemment contestable bien sûr, surtout pour les composantes qui ont beaucoup de LP.

Il nous manque également des éléments pour pouvoir les valoriser comme dans le système national. Ce ne sont pas les diplômés qui sont pris au niveau Licence, mais la qualité de la valeur ajoutée de l'Université. Des calculs sont faits sur le nombre attendu ; or nous n'avons pas les moyens de chiffrer le nombre attendu sur l'UPEC. En nous cas, c'était ainsi nationalement. Un nombre attendu est chiffré et nous regardons l'écart par rapport à ce nombre attendu. C'est donc le nombre de diplômés parce que ce n'est pas trop compliqué à faire ; là aussi, nous l'avons fait en valeur absolue et non en valeur relative.

Nous avons regardé le coût de TP=TD. Il a été cette fois regardé sur les déclarations horaires de 2010-2011, puisqu'il y avait toutes les déclarations qui étaient faites. Nous l'avons regardé cette fois non pas globalement, mais au niveau de l'enseignant. Nous cumulons donc enseignant par enseignant, sur un tableau de 5 500 personnes, pour pouvoir chiffrer le surcoût. Nous avons ensuite re-réparti ce delta composante par composante.

Nous avons une dotation de structure, puisque nous avons différentes structures de l'UPEC et que nous considérons qu'il y a un minimum lié à du fonctionnement de structure. Nous considérons qu'il y a des choses non proportionnelles dans le modèle ; nous affichons donc 40 000 € par structure, quelle que soit la taille d'ailleurs de la structure.

Concernant les paramètres du modèle, il y a des paramètres d'étudiants pondérés. C'est donc un modèle de coefficient SYMPA UPEC. Si je veux préciser les choses, je vais prendre deux exemples de composantes : en SESS STAPS par exemple, il y a des coefficients différents en fonction du type d'étudiant à l'intérieur de la composante, avec des pondérations différentes. Nous sommes donc allés regarder l'ensemble de ces étudiants, filière par filière en regardant la pondération qu'ils avaient, et nous avons fini par une pondération globale liée à la composante qui tient compte de ces différentes pondérations.

Nous n'avons pas corrigé la pondération quand cela concernait 30 étudiants sur 3 000. Nous n'avons pas été jusque-là pour toucher le coefficient, mais c'était important dans certains cas. Pour SESS STAPS c'était important, pour Médecine aussi. Il y a des composantes avec des évolutions. Nous l'avons fait ainsi filière par filière. Ce sont donc des coefficients SYMPA

UPEC qui sont liés à la composante, qui sont affichés.

Nous avons intégré ainsi un plafonnement à la hausse et à la baisse issu du modèle, puisqu'il y a des variations dans le modèle qui sont importantes, trop importantes parfois. Nous avons donc plafonné à la hausse et à la baisse, avec deux éléments. Nous avons pris pour la baisse le plus fort taux de baisse en nombre d'étudiants, d'à peu près 7 %. Nous avons dit que nous ne descendrions pas, quels que soient les résultats du modèle, en dessous de 7 %. Nous avons pris l'augmentation en nombre d'étudiants de l'ordre de 10 %, et nous avons dit que, quelle que soit la variation, nous ne prendrions pas plus de 10 %.

Je ne vais pas forcément commenter tous ces chiffres, vous avez les documents qui vous les donnent plus précisément. C'est composante par composante, avec la variation de l'année N sur l'année N-1. Nous n'avons pas encore les éléments de l'année en cours, mais il a été convenu en Commission des Moyens que nous ferions retourner le modèle pour essayer de prendre les remontées SISE de la dernière année, c'est-à-dire de janvier à venir, pour que nous puissions bâtir le budget sur une vision N-1 en étudiants. Nous corrigerons ensuite ce budget. Nous donnerons peut-être 85 % comme visibilité, et nous recorrigerons sur les étudiants de l'année N pour être au plus proches des étudiants qui sont rentrés, et non pas des étudiants que nous avions l'année d'avant. Si nous avons baissé par exemple et que nous nous retrouvions avec beaucoup plus, nous pouvons être un peu impactés.

Concernant les éléments du système, toujours pour le coefficient UPEC, nous avons décidé de pondérer la Licence et le Master avec des taux différents. Nous ne sommes pas exactement dans le cadre de SYMPA, qui est de 1,2 pour le Master et de 1 pour la Licence. Nous avons gardé 1 pour la licence et 1,1 pour le Master, après un débat en réunion avec les Vice-présidents entre autres, pour ne pas afficher ouvertement que nous souhaitions augmenter le Master, même si nous savons pertinemment que le Master coûte plus. Or nous n'avons pas encore d'éléments de coût pour savoir quel est ce coefficient réel. Nous avons donc fait cela pour donner un signe que le Master coûte plus, mais pour ne pas donner un signe négatif puisque, la Licence ayant autant d'importance que le Master sur l'UPEC, nous étions sur un coefficient identique. Nous avons donc pris le choix intermédiaire de 1,1, qui n'est 1 ni 1,2.

Nous pondérons aussi les étudiants de FI à 1, comme dans le modèle national, de FA et de FC à 0,5, ce qui n'est pas le cas du modèle national puisque les étudiants de formation continue comptent pour 0. Dès lors qu'on fait de la formation continue, les étudiants ne sont pas

inscrits dans le modèle. Nous considérons qu'il faut favoriser la formation continue et la formation en apprentissage. Voilà pourquoi il y a un coefficient à 0,5 et qu'il y a des ressources propres à côté ; même si ces étudiants sont financés, afin de favoriser ce développement, nous considérons qu'il faut valoriser les étudiants à 0,5.

Nous avons donc une pondération par type comme dans SYMPA. Vous avez donc par type de formation les coefficients issus du système national. Ils nous donnent les coefficients SYMPA UPEC par composante que vous avez sous les yeux, avec des variations. Vous les comparerez au fur et à mesure. SYMPA évoluera à coup sûr, c'est prévu. Il n'évoluera pas pour le budget 2013. Ce sont les coefficients 2012 qui vont être utilisés pour le budget 2013, parce que la réflexion n'est pas faite. Ils devraient probablement évoluer pour 2014. Bien sûr, nous suivrons l'évolution de ces coefficients pour les traduire dans les coefficients SYMPA UPEC.

Ceci est un résumé du tableau des éléments *recto verso* que vous avez sur vos feuilles, c'est-à-dire ce document *recto verso* avec tous les chiffres. A la fin dans le modèle, ils sont cumulés. Puisque nous avons tout réparti au prorata des étudiants, vous avez quelque chose qui globalise le pourcentage qui représente chacun de tous ces tableaux : vous avez donc une ligne à chaque fois puisque nous ne prenons qu'une ligne du tableau, et que nous cumulons Licence, Master, etc., à certains endroits. De temps en temps, ce sont des cumuls d'heures quand on parle d'heures complémentaires ou quand on parle de TD=TP. Dans d'autres cas, vous avez des cumuls des étudiants pour les boursiers, pour les bacs Pros et Technos et pour la réussite entre autres.

Nous avons présenté ce point en détail en Commission des Moyens, peut-être pouvons-nous passer rapidement pour le CA : nous suivions l'exemple d'une composante point par point dans cette répartition de tous ces éléments. Vous les avez. Sauf question, je passe assez vite sur la déclinaison de tous ces éléments pour la composante. Nous arrivions à la fin avec le chiffrage des 7 % ou des 8 % de baisse. Le choix fait automatiquement est soit de limiter à 7 % si l'on est très en dessous de ces moins 7 %, soit de limiter à 10 % si l'on est très au-dessus des 10 % ; si l'on est entre les deux, vous avez la dotation qui est calculée.

Cela donnait, toujours pour la même composante, ce résultat à la fin. Vous voyez la dotation de 2013 du budget initial dans le cadre de l'ensemble des dotations, plan Licence, TP=TD, qui sont regroupés cette fois. Nous avons donc comparé le cumul des dotations à cette nouvelle dotation, puisqu'elle est comparable à ce cumul. Nous étions dans un cadre de

baisse plus importante, une limitation à 7 % est donc prévue.

Vous avez l'ensemble du tableau pour toutes les composantes. Je ne vais pas le commenter, vous l'avez sur la feuille. Ceci est appliqué à tout le monde.

Arnaud a peut-être des choses à rajouter avant que nous vous passions la parole sur les débats dans la Commission des Moyens, les éléments qui ont conduit à ce modèle, les débats, etc.

M. THAUVRON.– L'objectif était d'avoir un modèle plus transparent et plus objectif, qui corrige des résidus des anciens modèles. Par exemple, nous avons l'équivalence TP/TD qui apparaissait dans le modèle, mais qui avait été fait sur des bases... Je prends l'exemple de ma composante où nous avons une dotation de 50 000 € ou 60 000 € pour l'équivalence TP/TD. Or il n'y a jamais eu de TP à la fac d'Economie Gestion. Nous essayons donc d'objectiver le modèle le plus possible.

Sur la dotation heures complémentaires, le projet que nous avons était de compenser le sous-encadrement. Nous n'y sommes pas arrivés du fait de difficultés avec le système d'information RH de l'UPEC. *A priori*, tout sera bon pour l'année prochaine.

Ce qui est important encore une fois, c'est aussi qu'il y aurait une révision en fonction des effectifs réels des étudiants. Nous l'avons construit en fonction des effectifs N-1 et nous allons tenir compte de l'effectif N, ce qui permettra de compenser une augmentation des effectifs cette année. Ensuite, ceux pour qui cela baisse bien sûr ne sont pas contents que cela baisse, et ceux pour qui cela augmente n'ont rien dit...

Ce qui a été aussi évoqué et qui me semble très important est qu'il y a eu une grosse modification du modèle cette année : on stabilise du modèle. Il y a encore cette partie sur les heures complémentaires qui n'est pas stabilisée en termes de prise en compte, mais on stabilise les modèles pour permettre aux composantes de beaucoup mieux anticiper les conséquences du modèle sur leur dotation sur les prochaines années.

M. LE PRESIDENT.– Merci Arnaud. Y a-t-il des interventions ?

Mme BOIVIN.– Puisque tout le monde a eu sous les yeux mon budget détaillé,

M. LE PRESIDENT.– Une partie de ton budget. Il faut être vigilant sur le fait,

Mme BOIVIN.– Bien sûr. Puisque tout le monde a eu sous les yeux ce que donnent les critères pour ma composante. Je félicite tous les auteurs de ce modèle sophistiqué pour un certain

nombre de critères, qui prennent en compte les spécificités des différentes composantes, mais il y a un critère qui ne va pas. Il y a un critère qui est profondément injuste ; tout le monde le sait, nous le disons de plus en plus. C'est la pondération des étudiants dans ce modèle.

La pondération des étudiants pour les LLSH est une pondération injuste parce que périmée. Elle ne correspond plus du tout aux conditions et aux modalités d'enseignement dans ces composantes. On n'enseigne plus en LLSH comme à la Préhistoire, comme il y a 10 ou 15 ans quand nous faisons des économies d'échelle à coût de TD et d'amphis surchargés.

Le plan Licence est passé par là. On nous a demandé de faire des enseignements à petits effectifs, c'est ce que nous avons fait. On nous a demandé de mettre en place toutes sortes de tutorats enseignants, référents et autres. C'est ce que nous avons fait. Bien avant le plan SYMPA, on nous a demandé de diversifier et de professionnaliser nos cursus pour accueillir tous ces publics spécifiques, dont le 94 est particulièrement pourvoyeur. Nous avons fait tout cela, et tout cela a un coût. Tout cela s'est traduit ces dernières années par une augmentation considérable de notre charge d'enseignement.

L'année dernière, nous avons sous-budgété nos heures d'enseignement de 120 000 €. Qu'est-ce que nous allons faire cette année avec 60 000 € en moins ? Arrêtons-nous le plan Licence ? Je n'ai pas cru comprendre cela. Depuis la rentrée, il n'est question au CEVU de l'UPEC comme au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche que de continuer et d'augmenter les conditions de la réussite en Licence, qui toujours passe par la même chose : des petits groupes, plus de tutorat, etc.

Concrètement, qu'est-ce que je vais faire ? Gilles DELTHEIL est là... Je profite de la présence de Gilles pour dire deux choses : il y a une autre chose qui a un coût. C'est le rôle social que le Recteur nous demande de jouer quand il ne veut pas que nous diminuions nos capacités d'accueil en LEA, et quand il dit que, en L1, nous ne pouvons pas diminuer ces capacités d'accueil.

Je passe sur les coûts. J'en viens maintenant à mon budget. Gilles, qui nous a formées Marie-Claude et moi à l'ESEN sur toutes ces questions budgétaires, nous a expliqué que nous devons faire dans les composantes des budgets sincères. Comment voulez-vous que je fasse des budgets sincères dans ces conditions ? Je ne vais donc évidemment pas faire un budget sincère.

Ce que j'ai demandé – mais je n'ai apparemment pas été entendu –, c'est que, puisque l'UPEC a modulé ce modèle SYMPA, qui n'en a peut-être pu plus pour longtemps à vivre, mais qui est toujours là cette année, pourquoi l'UPEC n'anticipe-t-elle pas une évolution qui va vraisemblablement toucher la pondération étudiants ? Quand je disais que tout le monde savait et disait que de plus en plus que ce modèle était périmé, vous savez que, à la CPU, un groupe de travail s'est mis en place pour contester la pondération des étudiants en LLSH. Pourquoi n'anticipons pas à l'UPEC cette évolution de la pondération des étudiants, et pourquoi n'appliquez-vous pas à ma composante une pondération, qui nous permettra tout simplement de boucler notre budget ?

Comment avons-nous bouclé notre budget cette année ? Christian le rappelait : il n'y a pas que la dotation aux composantes. Il y aura effectivement des dotations spécifiques, nous innovons pédagogiquement pour être en accord avec toutes les injonctions que j'évoquais tout à l'heure. Cette année, c'est grâce à un certain nombre d'aides de l'Université, qui passent par nos projets spécifiques et innovants, mais c'est aussi par une gestion de pénurie. Comment avons-nous bouclé le budget cette année ? En prenant sur notre fonctionnement. Il y a un moment où nous ne pouvons plus prendre sur un budget de fonctionnement.

Je pense que nous arrivons vraiment à un moment où non seulement nous ne pouvons pas faire de budget sincère, et tout le monde le sait, mais nous ne nous pouvons plus fonctionner.

C'est pourquoi je redemande que l'UPEC anticipe une évolution de cette pondération étudiante pour les LLSH, pour le budget 2013.

Mme CATY.– Quelque chose d'important avait quand même été dit en Commission des Moyens, un critère qui a été oublié : c'est celui des étudiants bac Étranger qui demande un encadrement plus important. Quand un élève jusqu'à son bac a fait sa scolarité à l'Étranger et a son bac à l'Étranger et qu'il vient en France pour faire ses études supérieures, il a besoin d'un soutien pédagogique plus important qu'un étudiant qui a fait toute sa scolarité en France. Cette partie a été oubliée, nous vous rejoignons là-dessus.

M. THIARD.– J'aurai une observation principale sur le nouveau modèle d'allocation aux composantes. Nous avons là vraiment un travail qui est extrêmement intéressant sur la recherche de critères pertinents pour allouer la dotation de base aux composantes, qui va au-delà de ce que nous faisons jusqu'à présent, puisque, jusqu'à présent, nous ne prenions

que le nombre d'étudiants pondérés par le modèle SYMPA pour faire cette attribution. Il y a là toute une série de critères qui sont introduits dans le modèle, qui sont extrêmement intéressant : boursiers, heures complémentaires, réussite en Licence, etc. Nous avons donc de ce point de vue un travail qui permet d'aller beaucoup plus loin dans l'affinage des réflexions sur la façon dont est attribué le budget aux composantes.

Nous en avons déjà parlé dans différents lieux à plusieurs reprises : ma réflexion sur le résultat d'ensemble est sur le delta des dotations que tu viens de présenter, delta qui est plafonné à moins 7 % et plus 10 %, avec un critère de plafonnement qui est lié au delta du nombre d'étudiants, si j'ai bien compris. Cela dit, nous voyons bien que, dans les composantes où le delta sera de l'ordre de moins 7 %, il y a déjà des interrogations sur la façon dont le budget 2013 va pouvoir être bouclé. Il est tout à fait normal que ces interrogations se posent.

Je me demandais donc si nous ne pourrions pas envisager ce qui se fait par exemple pour la dotation globale de fonctionnement des Collectivités Territoriales : avoir des plafonnements qui soient un peu plus limités en termes de seuil, c'est-à-dire que nous soyons sur du moins 2 % plus 2 %, tout ceci dans une logique quand même de mise en application progressive pluriannuelle du résultat de ce modèle. Ce modèle de toute façon va continuer à évoluer. Comme le disait Arnaud, il y aura des éléments sur le taux d'encadrement dans les prochaines années, quand nous pourrons mieux calculer la charge d'enseignement. Il y aura très probablement une nouvelle pondération SYMPA quand le modèle évoluera.

Nous savons donc de toute façon que ce modèle UPEC va continuer à évoluer. Il n'est pas stabilisé dans le temps, même si les critères le sont. Nous pourrions donc peut-être avoir, à travers un plafonnement tant à la hausse qu'à la baisse, une mise en réserve de crédits plus importante, qui permettrait à ce moment-là d'ajuster ensuite en cours d'année soit en DBM pour les dotations projet spécifique, soit en mettant en place des financements pour combler les éventuelles sous-budgétisations qui pourraient être observées ici ou là. Nous comprenons bien en effet qu'il y aura dans les années qui viennent quelques difficultés budgétaires.

C'est une simple suggestion, à réfléchir, mais c'était l'observation ce que je voulais faire à propos de ce nouveau modèle.

M. LE PRESIDENT.– Merci, Philippe. Arnaud, tu peux peut-être répondre au sujet des

étudiants étrangers...

M. THAUVRON.– Nous avons en discuté, la notion d'étranger est très compliquée. Il y a les étrangers de nationalité étrangère, mais qui ont fait toutes leurs études en France, mais qui sont là depuis 10 ans, et les étrangers primo entrants sur le territoire français.

Mme CATY.– Je parle des Bacs étrangers.

M. THAUVRON.– Je vais quand même nuancer vos propos. Autant le Rectorat nous envoie d'office un certain nombre de bacheliers, pas toujours avec des profils en correspondance avec les études dont ils arrivent, et autant dans le cadre des bacheliers étrangers, ils suivent un processus de sélection tout ce qu'il y a de plus normal, parfois très draconien. Nous nous rendons compte dans un certain nombre de composantes que les bacheliers étrangers ont des taux de réussite et des performances très largement supérieurs aux bacheliers nationaux. Il y a des composantes où ils sont dans les 10 % des meilleurs.

Les choses ne sont donc pas simples. Je comprends tout à fait la logique de ce que vous proposez, mais cela supposerait aussi qu'il y ait des accompagnements spécifiques aux bacheliers étrangers, ce qui n'est pas le cas. Il ne faut pas non plus oublier une chose : nous sommes aussi sur un système de répartition, ce qui veut dire que, si nous intégrons cela, cela viendra en moins des autres critères. Ce que nous retirerons d'un côté sera rajouté de l'autre, et cela ne fera que déplacer les masses d'une composante à une autre, parfois sans aucun intérêt.

M. CUESTA.– Pour les minima et maxima liés aux fiscalités des étudiants, nous avons pris 7 % et 10 % ; nous aurions pu prendre 2 % et 2 % ou 1 % et 1 %. Moi qui travaille depuis que SYMPA existe au niveau du Ministère, le coefficient LLSH et autres a bougé il y a deux ans. Il est passé de 1 à 1,1. Il y a donc déjà eu des rectificatifs. Ce sera probablement revalorisé, il n'y a aucun problème pour la revalorisation. Après, je n'ai pas d'état d'âme si c'est revalorisé : nous travaillerons avec la revalorisation.

Il faut aussi en même temps que nous ne tombions pas dans l'Université sur la répartition du modèle au niveau national. Je vous rappelle que c'est la raison pour laquelle notamment l'Université critique SYMPA. Curieusement, celles qui augmenteraient beaucoup et qui sont brimées par l'augmentation à 3 % hurlent contre ce système, en disant que ce système leur donne 15 % et qu'on les limite à 3 %. En revanche, tous ceux qui devraient baisser de 15 % ou plus et qui sont limités à une hausse de 1,5 % trouvent que ce système au total pourrait très

bien aller, que nous pourrions le poursuivre, etc.

En effet, nous répartissons une enveloppe commune. Soit personne ne baisse et personne ne monte, nous stabilisons alors l'histoire et nous n'évoluons pas beaucoup ; soit par définition, si certains montent, il faudra bien qu'il y en ait qui baissent puisque la somme est constante ; soit nous pouvons tenter en effet de prendre des coefficients plus faibles pour garantir des marches un peu moins grandes. Pourquoi ne pas regarder ce genre de proposition pour essayer d'accompagner ?

Il y avait aussi des propositions d'accompagnement qui avaient été faites en Commission des Moyens. Entre autres, puisque nous ne répartissons pas l'ensemble de la somme, il s'agissait d'utiliser la partie que nous ne répartissons pas pour compenser par exemple la charge d'amortissement au niveau de la pédagogie dans les départements scientifiques, puisque cette charge est en partie compensée par la Recherche. On se disait qu'il faudrait peut-être faire la même chose. Nous avons donc déjà des possibilités de compensation.

Si nous n'utilisons pas ce qui nous restait en delta pour ceci, nous pouvons peut-être le réutiliser pour faire des paliers négatifs moins importants, sans prendre forcément à ceux ont du plus 10 %, parce que certains sont sur du plus 15 % ou plus 20 % : on les limite à plus 10 % et ils pourraient demander légitimement pourquoi ils n'ont pas plus 20 %.

Cet équilibre est donc compliqué. Il met en difficulté les composantes concernées par les baisses, ce qui est une évidence. Il y a aussi certainement du travail de réorganisation – mais je sais que c'est toujours plus long – dans les composantes pour optimiser ces dépenses. C'est un travail qui ne se fait pas juste en claquant des doigts. Cela demande un peu de travail dans la composante et ce n'est généralement pas sur une seule année.

Nous pourrions peut-être avoir des solutions qui permettraient peut-être d'atténuer les baisses pour certains. Nous vous avons présenté le modèle tel qu'il était prévu et passé en Commission des Moyens tel qu'il a été conçu. Pour le budget 2013, Luc l'a évoqué et nous l'avons évoqué rapidement tout à l'heure, je vous ai signalé le plus 2 M€ et moins 4 M€. Tout le monde est donc capable de dire que cela fait moins 2 M€. Déjà, il faut quand même réfléchir. Nous travaillons depuis un moment là-dessus et nous avons trouvé des éléments pour pouvoir économiser.

Je rappelle que, dans ce cadre – nous verrons cela au mois de décembre –, l'élément très important pour l'UPEC est de dire que l'UPEC est une des rares Universités qui va garantir

l'emploi intégralement, sans reprendre un seul poste et en proposant bien sûr d'appliquer Sauvadet, ce qui est une obligation, et probablement sans moyens de l'État – pour dire les choses à peu près comme je le pense. Nous avons donc déjà prévu de le faire sur nos ressources.

C'est quand même 70 à 80 personnes concernées sur l'UPEC qui vont sortir de la précarité. C'est un choix qui n'est pas forcément inintéressant. Nous avons fait la même chose pour valoriser nos personnels dans le cadre de l'accroissement des compétences. Cela veut donc dire que nous avons un effet fortement orienté sur l'emploi et cette masse salariale associée à l'emploi.

Moralité : il faudra bien que nous prenions ailleurs. Nous sommes donc en train de regarder pour faire des réductions un peu partout, dans chaque structure, qu'elles soient de Formation, de Recherche, des Services Centraux, des composantes, etc. Nous sommes en train de réfléchir sur un équilibre global. Le choix politique est en effet de conserver l'emploi et d'accompagner la progression des personnels.

En effet, regardez les dépêches AEF, vous les lisez certainement. Vous avez certainement remarqué qu'il y a plein d'endroits où c'est très simple. La dernière campagne d'emploi proposait à peu près 80 postes ; nous remplaçons ces 80 postes par 80 ATER, et je peux vous assurer que nous n'avons aucun souci. Nous allons même dégager des marges assez phénoménales.

L'emploi a donc été le choix principal, c'est ainsi que nous envisageons la construction du budget qui vous sera présenté. Cela met des contraintes ailleurs. Je pense que nous entendons ces remarques, et Jeanne-Marie nous avait saisis de ces remarques. Je les connaissais et je les comprends. Il n'empêche qu'il faudra que nous tenions globalement. Oui, il faudra peut-être voir à redistribuer à d'autres dans le cadre d'un gel, des modalités pratiques indépendamment des sommes brutes qui sortent aujourd'hui pour la préparation du budget. Nous avons d'ailleurs une réunion qui est prévue avec les Directeurs de composantes vendredi prochain, pour justement discuter en détail.

Mme MILLOT.– Je comprends bien cette nécessité de faire évoluer le modèle. Comme tu l'as dit, Christian, je pense que l'équilibre est compliqué et difficile à trouver, d'autant plus que nous sommes dans un contexte de restrictions budgétaires. Toutefois, si nous faisons un bilan sur les trois dernières années – puisque c'est la troisième année que je suis doyen –, j'ai

l'impression que ce sont toujours un peu les mêmes composantes qui se trouvent en diminution de dotation normée.

Si je prends l'exemple de ma composante, lors de la mise en place d'un nouveau modèle, nous nous sommes retrouvés sur le budget 2011 avec une dotation normée de moins 146 000 €. C'était dû au fait de la diminution du nombre d'étudiants. C'était ce qui nous pénalisait cette année. L'année d'après, pour le budget 2012, nous avons eu une nouvelle diminution de 75 000 €. Là, nous étions pénalisés sur un critère qui n'entre plus en compte, si j'ai bien compris, parce que nous sommes tous d'excellents élèves : c'était la non-exécution parfaite du budget puisque nous étions à 4,5 %. Nous étions donc au-dessus de la barre des 3 %. Cela nous avait pénalisé de 75 000 €, en partie à cause de la Recherche, alors que nous avions cette année-là une augmentation d'effectif d'étudiants de 10 %.

Là, je vois un budget 2013 avec de nouveaux critères, qui sont tout à fait recevables, je l'entends bien. Si nous regardons bien le tableau que nous avons sous les yeux, nous avons une augmentation d'étudiants de 10 % ; si nous faisons le calcul sur la diminution de la dotation normée, cela fait moins 6,4 %.

Je me demande donc un peu comment la Faculté des Sciences et Technologies va arriver à nouveau à fonctionner cette année. Je rappelle que nous sommes une composante pour laquelle la réussite et surtout l'insertion professionnelle de nos étudiants reposent sur le caractère expérimental de nos enseignements. C'est un peu la même chose dans certaines IUT. Nous avons donc des travaux pratiques à mettre en place.

Quand le nombre d'étudiants augmente, bien entendu le coût de ces travaux pratiques augmente. Nous avons également des plateaux techniques – tu y as fait allusion il y a un instant – à maintenir pour que nos étudiants aient un certain niveau et puissent travailler sur des matériels qui soient performants pour que, lors de leur insertion dans le milieu professionnel, ils aient une qualification recevable. Il y a donc un coût pour faire fonctionner ces plateaux techniques, et un coût en investissement qui se traduit par une charge d'amortissement sur cette dotation de base.

Je me demande donc un peu comment je vais arriver à faire tourner ma composante cette année.

M. MORET. – Nous avons eu à peu près la même discussion il y a trois ou quatre ans à Marne-la-Vallée. Je ne sais pas si cela peut vous être utile de savoir comment nous avons fait... Nous

avons beaucoup plus écrasé le modèle SYMPA, entre 1,1 et 4. Nous sommes entre 1 et 2,8 pour les écoles d'ingénieurs, et 2,4 pour DUT et Sciences. Cela a été assez compliqué à faire passer.

Nous avons un modèle très différent puisque les composantes ne gèrent pas les heures complémentaires : les enseignants-chercheurs ne sont pas affectés dans les composantes, mais dans les laboratoires, ce qui fait que nous négocions un volant d'heures pour les composantes. C'est au niveau central que nous gérons les heures complémentaires.

Dans l'équivalent de votre Commission des Moyens qui est notre Commission Budget, il y a eu un arbitrage pendant trois ans à la main, une discussion où, une fois que nous nous étions mis d'accord sur les modèles, nous l'avons amené. Nous arrivons à peu près à la réalité des chiffres au bout de trois ans. C'est un peu ainsi que nous avons réglé la question, mais avec des volumes qui ne sont pas du tout les mêmes que les vôtres, les 10 % que vous donnez. Grosso modo, c'est uniquement pour nous les moyens de fonctionnement, sachant que l'essentiel des ressources des composantes viennent d'ailleurs, notamment de la formation continue et de l'apprentissage. C'est un modèle très différent, mais qui nous a permis d'atterrir. Tous les ans, nous nous sommes rapprochés du modèle.

M. GADESSAUD. – Je trouve effectivement très intéressant, comme le disait Arnaud, que ce soit à la fois transparent et avec une volonté d'objectiver les critères. Nous ne pouvons que nous en féliciter. Evidemment, les choses ne se font pas en un jour. Néanmoins, j'ai quelques remarques sur le bloc dotation aux boursiers, aide à la réussite des bacs Pro et dotations valorisant la réussite, qui me questionnent. Même si je comprends la volonté – et nous ne pouvons que la saluer – d'accompagner ces sujets spécifiques, je me demande si le mieux n'est pas l'ennemi du bien.

On affiche politiquement qu'on va accompagner des boursiers, qu'on va aider – et c'est même le nom de la dotation – à la réussite des bacs professionnels et technologiques, qu'on nous valorise la réussite des étudiants. Les mots vont bien dans le paysage et tout le monde peut saluer cette volonté. Christian a été tout à fait honnête et transparent sur ce point : quand on décortique l'envers du décor et concernant la dotation pour les boursiers, nous pourrions penser que nous regardons ce que dit Christian, non pas sur des chiffres brutes par composante puisque c'est une donnée sur laquelle nous avons très peu la main. On ne l'a même pas du tout quand on est une composante générale, et nous non plus puisque nous ne

faisons de discrimination ni positive ni négative, même si nous sommes une filière sélective.

C'est donc une donnée brute qui nous arrive, d'avoir tant de boursiers. Nous en sommes ravis, mais ce qui est intéressant est de voir ce que ces boursiers deviennent, quelles sont les mesures prises pour les accompagner spécifiquement, et quel est leur taux de réussite.

Le nom de la dotation au moins ne trompe pas trop sur ce qui est fait, mais l'aide à la réussite des bacs Pro et des bacs Techno... *A minima*, il faudra peut-être changer le nom de la dotation. Il n'y a pas d'aide à la réussite : il y a une dotation au nombre de bacs professionnels et technologiques dans les composantes, qui là aussi est une donnée qui s'impose à certains. J'aurais quand même aimé qu'il y ait une réflexion sur l'accompagnement qui est fait pour ces bacs Techno et ces bacs Pro, que nous regardions quel est le taux de réussite, ce qu'ils deviennent, et que nous nous assurions surtout qu'ils ne soient pas à la fin de la première année dans la nature, parfois même au bout de 3 ou 4 mois.

Pour la réussite des étudiants, c'est la même chose. Il ne faut pas que nous nous payons le mot. Ce n'est pas une aide à la réussite. Il n'y a aucun taux là-dedans, c'est un chiffre brut. Une très grosse composante qui diplôme 500 de ses étudiants sur 1 000 avec un taux ridicule à 50 %, va toucher beaucoup plus qu'une composante telle que la mienne ou d'autres, qui fait 95 % de réussite, mais sur 200 ou 300 étudiants par exemple. Il n'y a donc aucune aide à la réussite.

Pour le coup, je m'interroge vraiment sur un point. Je peux comprendre que c'est progressif, etc. nous aurions pu réfléchir et garder l'ancien modèle encore un an, en faisant une répartition SYMPA. Je me questionne fortement sur les raisons pour lesquelles les Licences Pro ne sont pas dans le modèle. C'est un L3 plein et entier, de plein droit. Il n'a jamais été précisé que c'étaient les L3 généralistes dans SYMPA. Je ne comprends donc pas pour moi les L Pro n'y sont pas.

En dernière chose, entre les 8,4 M€ et les 8,2 M€, sur le différentiel qui reste, je ne peux qu'abonder dans le sens de Marie-Claude – et je pense qu'Antoine sera d'accord. Étant en direction d'une composante Technologie qui nécessite de forts investissements en matériels pour accompagner la réussite de nos étudiants, je souhaite qu'une partie de cette somme soit effectivement utilisée pour neutraliser les charges d'amortissement qui handicapent fortement le fonctionnement et la pédagogie de nos départements d'enseignement. Nous avons fait cette démarche qui était tout à fait légitime et souhaitable, qu'il faut continuer,

d'amortissements neutralisés pour la Recherche.

Il serait bien qu'une partie à tout le moins soit neutralisée aussi pour la pédagogie, parce que ce sont les mêmes matériels. Nous mettons un point d'honneur à ce que les matériels soient de même qualité et de même nature quand nous les mettons dans un laboratoire ou à disposition de nos étudiants, pour qu'ils soient formés aux dernières technologies.

M. CUESTA.– J'avais constaté comme Marie-Claude que cela baissait, mais vous voyez bien que le modèle est totalement transparent. L'année dernière, j'étais encore Directeur de l'IUT que dirige Laurent maintenant et, si vous vous en souvenez pour ceux qui étaient présents, l'IUT avait perdu 10 % ; cette année, il perd encore. Nous ne pouvons pas dire que ce modèle est constitué pour avantager une composante.

Ce sont les résultats qui tombent une fois que nous faisons le calcul. Les critères sont définis avant ; nous regardons à la fin... Les intitulés sont plus des intitulés de ce que nous souhaiterions faire, mais pas de ce qui est fait.

Quant aux Licences Pro, oui : nous allons dire que c'est plus un oubli qu'une volonté. Nous étions partis sur du L 3, etc., et je crois que nous ne sommes jamais revenus dessus réellement. Il n'empêche que les deux composantes IUT sont fortement impactées,

M. GADESSAUD.– C'est à peu près autant. C'est multiplié par deux.

M. CUESTA.– Je crois même que c'est plus dans certains cas. A Sénart, je crois que nous avons plus de diplômés en LP qu'en DUT. Cela fait donc quand même une division par deux des étudiants, ce qui se voit.

M. THIARD.– De plus, c'est sur une toute petite enveloppe.

M. CUESTA.– Je le sais bien. Ce n'est pas énorme, la réussite représente 400 000 € qui sont répartis sur les 12 composantes. Si nous passons de 8,5 % à 12 % et que les autres baissent, nous aurons 4 % de mieux sur les 400 000 €. Il peut certainement encore progresser.

M. LE PRESIDENT.– J'entends que c'est quand même un outil qui permet une plus grande transparence du fonctionnement d'un certain nombre de composantes. Je pense que c'est son intérêt. Nous voyons bien que certains gagnent et d'autres perdent, et c'est toujours un peu délicat. La question de quel pourcentage se pose : jusqu'où faut-il aller ? Est-ce 2 %, 3 %, 7 %, 10 %, etc. ? Ce sont des questions.

J'entends aussi qu'il faut que nous accompagnions un certain nombre de composantes. Même

si par le passé, sur les bases d'une dotation des orientations peuvent être négatifs, je pense qu'il n'y a jamais eu véritablement de difficultés énormes et que la porte de la Direction universitaire est restée toujours ouverte pour pouvoir accompagner les composantes. Bien sûr, la question est de savoir ce que nous avons en dotations et en investissements... Assez rapidement, nous arrivons dans des choses un peu complexes.

A mon sens, l'intérêt est de faire une première proposition. Je crois qu'il est important de pouvoir dire que cette proposition peut convenir ou ne pas convenir, et que nous ne figions pas les choses complètement pas dans le marbre. Il y a la question des Licences pro et d'autres questions à prendre en compte, comme les terminologies. D'une manière générale, il me semble que c'est quand même une autre manière de pouvoir calculer les dotations des différentes composantes.

M. MAITROT DE LA MOTTE.– J'aurais une suggestion à faire. Je crois qu'il faut nous féliciter de la volonté de transparence dans les critères qui permettent d'accorder les dotations. La difficulté rencontrée par certaines composantes et qui a été signalée était de dire que, si les dotations diminuent, il y a un certain nombre de coûts qui sont réels et que nous ne pourrions pas couper.

Le problème de certains de ces critères est qu'ils sont finalement assez forfaitaires et assez théoriques : nous allons affecter de façon générale un coefficient de temps à un étudiant, sans se poser la question de savoir combien il va coûter réellement pour une composante donnée. Je pense que nous pouvons améliorer ce système en nous posant plus précisément la question de savoir quels sont les coûts réels pour les composantes couverts par les dotations, plutôt que des coûts qui restent quand même assez théoriques, fondés sur des modèles nationaux qui ne correspondent pas forcément non plus à ce que nous faisons. Il faudrait essayer de nous poser la question de l'adéquation entre la dotation et les coûts.

M. LE PRESIDENT.– C'est toujours un peu la question qui se pose à moi entre le numérique et le dialogue, et la réflexion politique en particulier. Il faut savoir ce qu'est le numérique, ce qu'on met derrière les chiffres, et quel est leur sens, quel sens nous voulons leur donner. C'est cela, la politique : pouvoir donner du sens à des chiffres.

Je vous propose que nous puissions voter. Le débat n'est pas clos. Il faut probablement prolonger cette réflexion et voir comment nous pouvons faire avancer les choses. Nous pouvons aujourd'hui en tout cas considérer que c'est une proposition. Après, nous pouvons

encore la faire évoluer.

Mme PIERRE. – Sans être sûre d'avoir complètement tout compris, je me pose une question en entendant les trois interventions des différentes composantes. Pour prendre en compte ces éléments qui s'appuient quand même sur un choix de réussite pour les étudiants, ne pouvons-nous pas trouver des marges de manœuvre qui répondraient aux questions que vous posez ? Quelles sont les marges de manœuvre financières que vous pouvez trouver ?

J'ai entendu ce que vous avez dit, mais l'encadrement des dépenses publiques pour les Collectivités Territoriales ne nous satisfait pas, et nous ne la prenons pas en compte comme cela.

Par exemple, nous sommes en train de préparer les budgets du Conseil Général. Nous avons comme priorité, comme vous, l'emploi, la résorption de la précarité, etc. Ceci étant dit, nous avons un manque à gagner important parce que les marges de manœuvre sont la fiscalité et les dotations. La fiscalité est réduite puisque nous ne touchons plus la taxe professionnelle. Nous dépendons donc pour l'essentiel des dotations de l'État. Or elles vont être en diminution : elles sont gelées et elles vont être en diminution en 2014 et 2015.

Je travaille sur le budget de l'Enseignement supérieur, qui n'est pas énorme. J'ai le personnel et la masse salariale est énorme, mais il faudra nous battre pour maintenir les investissements qu'on apporte à l'Université, la fac de Médecine de Créteil, etc., parce que ce n'est pas obligatoire. Évidemment, ce sera sur ces dépenses. Si nous acceptons cette logique de réduction des dépenses, comme nous ne pouvons pas du tout toucher au social, nos marges de manœuvre sont sur ce qui n'est pas obligatoire.

Avons-nous intérêt à diminuer les dépenses que nous apportons à l'Université, à l'école Vétérinaire, etc. ? Je pense que non. Il faut donc que nous menions des batailles.

Il y a deux logiques. Soit nous acceptons cette logique de réduction des dépenses publiques utiles, soit il faut trouver des marges de manœuvre ailleurs. Nous pensons cela. J'ai envie de dire la même chose ici. Ce que vous avez dit m'a intéressée. Sans connaître vraiment quelles sont les marges de manœuvre – je n'ai pas cette prétention –, cela mérite d'être entendu.

M. LE PRÉSIDENT. – Nous l'entendons, et nous faisons le même constat que toi. Dieu sait que je vais régulièrement au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche pour savoir s'il n'y a pas de l'argent qui traîne... C'est bientôt la période de Noël et il risque d'y avoir des fonds. Je vais donc y retourner la semaine prochaine, mais je ne suis pas dupe et je sais

combien ce sera difficile.

Je voudrais rebondir sur ce que tu dis. Ce n'est pas sans raison... Nous voyons bien que, d'un certain côté, il y a des budgets sur lesquels nous n'avons pas suffisamment parce que nous n'avons pas encore les infrastructures qui sont au niveau de l'Europe, avec toute la difficulté et la technicité qu'il faut acquérir pour pouvoir aller les chercher et ne pas passer des heures à chercher quelque chose que nous risquons de ne pas trouver. C'est ensuite en lien avec les entreprises et les territoires.

Pour rebondir sur ce que tu dis, les marges de manœuvre sont à mon avis sur l'association de l'Université avec les Collectivités Territoriales et les entreprises.

Mme PIERRE.– Je ne crois pas, mais ce n'est pas le débat. Ce serait mal parti...

M. LE PRÉSIDENT.– Je pense en tout cas que nous pouvons essayer de faire des choses.

Mme PIERRE.– Oui, mais ce n'est pas l'objectif vers lequel nous allons. Je peux te dire que ce sera vite réduit.

M. CUESTA.– Nous pouvons quand même utiliser nos marges de manœuvre car, sur les éléments SYMPA 2013 par exemple, nous nous pénalisons nous-mêmes. Quand nous parlons de coûts et quand nous voyons que, dans certains endroits, l'ensemble des Masters d'un domaine particulier sont à 85 % de présents aux examens, cela veut dire que nous perdons 15 % de ces étudiants. Il y a donc certainement des marges de progrès internes pour récupérer des choses de ce genre, car cela pénalise fortement l'Université. Globalement, l'Université perd plus de 10 % de ces étudiants liés à cela.

Mme RIOU.– Nous avons une modification dans les procurations : Mademoiselle CATY, vous avez reçu procuration de M. ARDOIN.

M. LE PRÉSIDENT.– Sur la base de ces procurations, je passe au vote.

(Monsieur le Président soumet le nouveau modèle d'allocation des moyens aux composantes au vote.)

Les membres du Conseil d'Administration approuvent la proposition à la majorité des 27 votants, avec deux abstentions.

1.3. Demandes d'admissions en non-valeur et demande de remise gracieuse

M.VERSCHURE.– Vous avez les fiches dans votre dossier. Pour faire suite à la mise en place

de la procédure au recouvrement qui a été initiée à l'occasion du précédent Conseil d'Administration, je vous soumetts pour avis 8 dossiers de demande d'admission en non-valeur et une demande de remise gracieuse. Les demandes d'admission en non-valeur s'élèvent à un montant de 26 052,86 € et la demande de remise gracieuse à un montant de 562,10 €.

Prenons les dossiers dans l'ordre. Je vous propose d'examiner le dossier du SESAME. Le montant de la créance non recouvrée s'élève à 4 011,43 €. Il s'agit de factures au titre de formations continues i recouvrées. La société en cause est en liquidation judiciaire. La déclaration de créance a été faite auprès du représentant des créanciers et la créance a été admise par le Greffe du Tribunal de Commerce. Dans les conditions actuelles, je n'ai plus aucun moyen de recouvrement. La seule possibilité est qu'il y ait encore, dans le cadre de la répartition des activités de l'entreprise, des moyens de solder la créance. En tout cas, nos moyens d'action d'agence comptable sont éteints par la production de cette créance, qui couvre l'établissement dans l'hypothèse où il y a un recouvrement.

M. CUESTA.– Il y a un décalage d'année dans le document. La première est de 2011, bien sûr.

M. VERSCHEURE.– Ensuite, vous avez la créance concernant M. Bruno KRAWCZYK pour un montant de 100,64 €. Il s'agit d'un reste à recouvrer sur deux titres de recettes au titre de la formation continue, titres de recettes initiaux qui s'élevaient à la somme de 663,92 € et 327 €. Vous avez dans les diligences effectuées l'ensemble des relances effectuées par l'agence comptable. Le 17 octobre 2008, le dossier a été transmis à un huissier qui a effectué une saisie des rémunérations. Il a permis de recouvrer l'ensemble de la créance, à l'exception de 100,64 €. Compte tenu de la modicité de la somme et de l'ancienneté de la créance, qui est la plus ancienne et qui date de l'année 2000, je vous propose l'admission en non-valeur de cette créance.

Venons-en à la plus grosse créance, une créance à l'encontre de l'EDHEC, l'École Des Hautes Études en gestion informatique et Communication, qui se trouve au Maroc, à Casablanca. Le montant initial de la créance était de 18 397,96 €. Compte tenu des recouvrements qui ont été effectués, il reste un montant à recouvrer à concurrence de 16 985,22 €.

Malgré l'ensemble des relances amiables et la dernière que j'ai effectuée auprès de l'Ambassade du Maroc, il s'avère que, s'agissant d'un pays où il n'y a pas de convention, hormis des conventions fiscales, les créances de l'établissement ne peuvent pas être

recouvrées par voie contentieuse. La seule possibilité que nous pouvons avoir est de persévérer dans les relances amiables. Ce sont les seules possibilités que nous pouvons faire. Je ne vois pas comment à ce stade je peux obtenir le recouvrement de cette créance au Maroc : ils ne répondent pas.

M. VERSCHEURE.– Je précise au préalable que la créance à l'encontre de l'EDHEC a fait l'objet d'une provision. La charge a été constatée les années précédentes compte tenu du risque d'irrecouvrabilité.

La créance à l'encontre de Mme OUACHOUR Naima est d'un montant de 855 €. Il s'agit d'un chèque impayé. Malgré l'ensemble des relances effectuées et de la saisine d'un huissier, vous constatez que l'huissier a dressé un procès-verbal de recherche : sur place, il a constaté que la personne n'était pas là et n'était pas identifiable. Les recherches qu'il a effectuées ne permettent pas de connaître sa nouvelle adresse. Je n'ai donc plus d'action non plus pour procéder au recouvrement de cette créance.

En ce qui concerne M. BILEMBOU DOUNGA Richard, il s'agit d'un montant de 554 €. Là encore, c'est une créance au titre d'une Validation des Acquis d'Expérience. Malgré les diverses relances amiables et la transmission du dossier à un huissier de justice, le recouvrement s'avère impossible. L'huissier a dressé un procès-verbal de carence : il n'y a pas d'éléments sur place... La personne est identifiée, mais son patrimoine immobilier ne permet pas le recouvrement de la créance.

Pour la société CNB, la créance est d'un montant de 1 120 €, de formation continue. Dans les diligences effectuées, vous constatez qu'un certain nombre de relances amiables ont été faites. Le dossier a été transmis à un huissier de justice qui a dressé un procès-verbal de carence, se voyant dans l'impossibilité de recouvrer cette créance.

Nous avons une créance à l'encontre de LUSADISU Ngonga pour un montant de 2 185 €, qui remonte à 2003. Nous avons un certain nombre de relances amiables et une transmission à un huissier de justice en 2008 qui, malgré toutes les recherches et les tentatives de rémunération, n'a pas pu obtenir la moindre possibilité de recouvrement. S'agissant d'une créance qui remonte à 2003 et pour laquelle, malgré la transmission à un huissier, je n'ai pas pu obtenir de recouvrement, l'admission en non-valeur est proposée.

Nous avons une créance à l'encontre de M. OUERTAMI Mohamed Oualid, pour un montant de 241,57 € sur une recette initiale de 635 €. C'est une recette de formation continue. Malgré les

diverses relances amiables et la transmission du dossier à un huissier de justice, l'huissier a constaté sur place que la personne n'était pas là et il n'a pas pu identifier de nouvelle adresse. C'est la raison pour laquelle il a dressé un procès-verbal de recherche.

Voici donc l'exposé des demandes pour avis s'agissant des non-valeurs.

Maintenant, je vous propose d'examiner la demande faite pour la créance émise à l'encontre de Mme SEYER Anne-Marie, s'agissant d'un trop-perçu sur traitement pour un montant de 562,10 €. La demande de remise gracieuse a été sollicitée par le Directeur de l'IUT de Sénart-Fontainebleau et est appuyée par un document établi par l'assistante sociale, qui met en évidence les grandes difficultés financières de la personne. Je constate effectivement que le montant de ces ressources mensuelles est de 1 587 € et ses charges mensuelles de 1 085 €. Cette personne fait l'objet d'un suivi médical important et a des charges importantes liées à ce suivi médical. Les possibilités de recouvrement importantes sont très faibles. C'est la raison pour laquelle cette personne, par l'intermédiaire du Directeur de l'IUT, sollicite la remise gracieuse de la créance. Je ne peux qu'émettre un avis favorable à ce stade.

Voilà pour les présentations des dossiers. Je rappelle que le Conseil d'Administration a à émettre un avis sur ces demandes et que la décision appartient au Président de l'Université.

Mme CATY.– L'EDHEC est un établissement privé ; il est rattaché à d'autres établissements ?

M. THAUVRON.– Il n'a rien à voir avec l'EDHEC France.

M. CUESTA.– Ce n'est pas la même chose, il n'y a aucun lien.

Je crois que c'était plus dans le cadre d'un diplôme d'Université que se faisait la collaboration internationale. Dans le cadre d'un diplôme d'Université, les missions des enseignants étaient effectuées et les heures ont été déclarées à l'UPEC. Or les remboursements des heures par l'EDHEC ne sont pas faits : ils ne s'acquittent pas de leur dette envers l'établissement.

Mme CATY.– Le partenariat perdure ?

M. CUESTA.– Je pense que le partenariat est terminé. Nous arrêtons le partenariat dans ce genre de cas.

M. LE PRESIDENT.– Y a-t-il des commentaires sur ces différents points ? (*Il n'y en a pas*).

Philippe, vous nous proposez,

M. VERSCHEURE.– De formuler un avis favorable ou défavorable et de demander de poursuivre le recouvrement. Sur l'ensemble des dossiers que je présente aujourd'hui, comme

je l'ai indiqué sur les fiches, si je les présente, c'est que je suis très favorable à l'admission en non-valeur compte tenu du fait que, hormis pour l'EDHEC où je pourrais continuer à leur écrire aimablement de payer, pour les autres, vous constatez que je suis passé par un huissier et que je n'ai plus aucun moyen d'action.

M. LE PRESIDENT.– Ne nous devons-nous pas de dissocier les deux votes ?

M. VERSCHEURE.– Il faudrait les présenter cas par cas, ou globalement pour les non-valeurs.

M. LE PRESIDENT.– Nous allons voter globalement pour les non-valeurs et faire un vote particulier sur la remise gracieuse.

Sur les non-valeurs, y a-t-il un dossier qui vous intéresse particulièrement, dont vous voulez débattre et que nous puissions sortir de la liste ? (*Il n'y en a pas*).

Nous n'avons pas eu de modification dans les procurations, Florence, nous avons les mêmes pouvoirs.

(Monsieur le Président soumet au vote la proposition d'admission en non-valeur des dossiers présentés.)

Les membres du Conseil d'Administration approuvent la proposition à l'unanimité des 27 votants.

(Monsieur le Président soumet au vote la proposition de remise gracieuse.)

Les membres du Conseil d'Administration approuvent la proposition à l'unanimité des 27 votants.

M. METER.– En tant que Directeur de l'IUT, je me permets de remercier le Conseil au nom d'Anne-Marie SEYER, qui appréciera ce geste qui pour elle est fondamental.

2. VIE DE L'ETABLISSEMENT

2.1. Présentation du rapport de la Cour des Comptes sur la gestion 2004–2011 de l'UPEC

M. LE PRESIDENT.– Je vais laisser Manuel nous présenter globalement le rapport et les éléments en amont du rapport. Il faut considérer que ce rapport a entraîné un travail important de nombreuses équipes puisque, comme vous le verrez, il y a différents volets à ce rapport et que nous avons mis pas loin de 18 mois à le faire entre les visites des différents inspecteurs, les réponses, les modifications, les nouvelles questions et les réponses. Nous avons pu avoir ce rapport à disposition durant la deuxième partie de l'été.

Nous souhaitons donc faire un Conseil d'Administration un peu budgétaire pour vous présenter l'ensemble de ces éléments, pour que vous les ayez bien en tête, de façon à ce que nous puissions ensuite travailler sur les questions budgétaires en vue de l'année 2013. C'est la raison pour laquelle nous avons un peu différé sa présentation.

M. BOUARD.– C'est un contrôle de la Cour dont les observations définitives nous ont été apportées à la rentrée universitaire, un contrôle de la gestion pour la période de 2004 à 2011, qui a porté sur quatre grands thèmes majeurs :

- Un premier thème relatif au pilotage de l'Université ;
- Un deuxième point, sur lequel je m'appesantis un peu ici parce qu'il n'est pas forcément régulier dans les contrôles de la Cour, sur l'activité de l'UFR de Droit. C'était un contrôle thématique et transversal. La Cour a travaillé sur plusieurs établissements en même temps. Nous n'avons eu de retour que sur l'UFR de l'UPEC, mais nous n'avons pas connaissance des éléments comparatifs, des quatre autres Universités.

M. MAITROT DE LA MOTTE.– Je donnerai des éléments tout à l'heure si vous le souhaitez.

M. BOUARD.– Le troisième point sur lequel la Cour a travaillé est très classique :

- La gestion budgétaire et financière ;
- Le quatrième, passage aux responsabilités et aux compétences élargies oblige, est la gestion des Ressources Humaines, qui a fait l'objet d'une attention particulière.

Concernant la stratégie et le pilotage de l'Université, durant cette période 2004–2011, la Cour a souligné que le contrat quadriennal et le projet d'établissement avaient été des oublis véritablement mobilisés au service de la stratégie d'établissement. Elle considérait que c'étaient des instruments pertinents de la politique de l'Université. C'est quelque chose qu'elle souligne.

Elle s'est appesantie ensuite sur la position de l'Université au sein du PRES UPE puisque, au début de la période analysée par la Cour, l'UPEC avait envisagé d'adhérer au PRES Paris Sud. Elle a finalement changé d'optique et elle a intégré le PRES UPE. Cette intégration, sur la période analysée par la Cour, est donc relativement récente. Les magistrats ont souligné que le partenariat existant devait être conforté.

Toujours dans le cadre du PRES, les deux axes de travail majeurs en matière de Recherche qui

sont le pôle Santé Société et le pôle Ville Environnement et leurs Ingénieries, sont des axes de travail qui ont permis aux équipes de Recherche de l'Université de se mobiliser efficacement dans le cadre des appels à projet du PIA. C'est un *satisfecit*. La Cour estime qu'il a été profitable à l'Université de travailler sur ces deux axes de Recherche.

En termes de stratégie et de pilotage, la Cour a souligné qu'il y avait une qualité indéniable de la gouvernance de l'établissement, notamment dans le travail qui est mené entre l'équipe de Direction, les Services centraux et les composantes, et un dialogue de gestion structuré notable.

Bien entendu, nous avons un jugement de la Cour toujours balancé, avec des points positifs et quelques marges de progrès identifiés par la Cour, que nous devons investir.

Le pilotage de l'établissement a progressé, notamment avec le recrutement d'un Directeur général adjoint au moment du passage au RCE qui a conduit également à une recomposition de la DRH, mais cette progression a été un peu freinée par un système d'information qui est un véritable point faible de l'établissement jusqu'en 2011. C'était donc le premier thème abordé par la Cour.

Le second est relatif aux filières et à la formation en Droit, avec des points forts soulignés en matière de formation. Entre 2004 et 2011, un gros travail de rationalisation de l'offre de formation de l'UFR a été effectué menant à l'existence de deux mentions de Licence, trois mentions de Master et 15 spécialités, ce qui permet d'avoir une lisibilité de cette offre de formation. La Cour souligne également que les résultats académiques des étudiants en Droit sont un peu inférieurs à la moyenne nationale, mais elle constate en revanche – et c'est un peu lié au contexte – que la progression sur la période de la réussite des étudiants est forte et constante. Il est à souligner également une politique d'échanges internationaux fructueuse.

Pour les marges de progrès, en matière de professionnalisation de l'offre de formation en Licence, la Cour estime qu'il reste des progrès à faire. Les choses se construisent, mais nous sommes encore loin de la moyenne en termes d'offres professionnalisées de l'établissement. Nous avons un potentiel, en FC en particulier, qui est insuffisamment exploité.

En outre, le suivi de l'insertion professionnelle des diplômés de Droit est insuffisant, mais c'est une remarque qui peut valoir pour l'ensemble de l'établissement, l'articulation entre les Services centraux et les composantes étant mises en question par la Cour.

Sur la Recherche, toujours à l'UFR, nous avons deux laboratoires qui sont restés finalement un peu en marge des PIA et de l'initiative Idex, car ils ne remplissaient pas les critères posés par l'AERES pour intégrer la démarche. La Cour souligne également que le laboratoire Obligations, Biens et Marchés qui travaillait initialement autour des problématiques Santé et Société semble s'être un peu éloigné de cet axe de développement, qui est un des axes de développement initié au sein du PRES et auquel l'UPEC adhère.

En termes de gouvernance en matière d'économie de la filière, nous avons un budget qui est en croissance sur la période 2004-2011 et une observation relative aux enseignements, la part des enseignements assurés par des titulaires semblant diminuer sur la période au profit d'enseignements professés par des intervenants extérieurs.

Le troisième thème est un peu le thème traditionnel d'investigation en termes de comptes : c'est la gestion budgétaire et financière. En termes d'organisation et de procédure, des qualités sont clairement identifiées par la Cour, avec une bonne maîtrise du cadrage budgétaire. La qualité de la prévision est soulignée. Elle est en plus en progression sur la période. Nous avons une collaboration à souligner entre les services financiers et l'agence comptable, qui est une collaboration de qualité. Pour preuve, je vous rappelle la présentation du protocole de modernisation financière et comptable lors du précédent Conseil. Nous avons donc un partenariat qui se traduit de différentes façons et qui est très bon.

Les marges de progrès constatées par la Cour sont relatives au pilotage financier, avec un suivi infra et pluriannuel qui doit être développé, une comptabilité d'analyse des coûts qui fait partie des impératifs et responsabilités et compétences élargies, qu'il faut encore mettre en œuvre. Enfin, pour l'heure, nous avons l'inexistence d'un projet annuel de performance du rapport annuel de performance associé, qui devrait être présenté en annexe au budget de l'UPEC et qui ne l'a pas encore été jusqu'ici.

Pour 2013, la situation aura changé, comme vous pourrez le voir le mois prochain au Conseil d'Administration.

Toutes les observations valent pour la période 2004-2011, mais depuis le passage de la Cour, un certain nombre de sujets et de critiques ont été pris en compte.

Sur la fiabilité des états financiers, la Cour constate que des progrès ont été effectués, notamment en matière de recettes de formation continue et de fiabilisation de la chaîne de ces recettes. C'était un des gros points noirs identifiés par la Cour lors de son précédent

passage. Le projet FORMATIC et l'interfaçage de cette application de suivi de la formation continue avec les outils financiers comme SIFAC, et le travail de la chargée de mission auront permis d'améliorer considérablement la situation.

L'Université a également amélioré la prise en compte la césure de l'exercice : nous savons mieux rattacher nos recettes et nos dépenses aux exercices budgétaires concernés. L'exhaustivité de l'information financière a également progressé.

A la date de 2011, peuvent encore être améliorés un certain nombre de points. Un thème récurrent sur lequel la Cour s'arrête est l'encaissement tardif des chèques liés à la formation continue, qui était déjà identifié précédemment. Nous avons toujours des chèques qui sont cachés et qui apparaissent un peu tardivement, qui sont transmis très tardivement à l'agence comptable.

Enfin, concernant l'inventaire physique, qui est un des biens inscrits au bilan, vous savez que la réalité de l'inventaire physique n'a pas été vérifiée. C'est la réserve que les Commissaires aux Comptes ont émis lors de la certification des comptes 2011, et ce travail doit être mis en œuvre.

Concernant les grands équilibres financiers, la Cour constate que le résultat de l'UPEC est systématiquement excédentaire. Évidemment, c'est plutôt positif. L'autofinancement de l'établissement est suffisant et son fonds de roulement et sa trésorerie ont été en augmentation. Elle a également constaté que les recettes contractuelles, les ressources propres et en partie les ressources propres de l'établissement, ont été dynamiques. Elle a constaté en revanche – mais je crois que c'est assez national – un recul relatif des droits d'inscription dans la part des recettes de l'établissement. Voilà donc pour ce qui est financier. Je terminerai donc par la gestion des Ressources Humaines, qui a été un point sur lequel la Cour s'est appesantie.

Les magistrats ont estimé que la réorganisation induite par le passage au RCE a été réussie. Les effectifs ont été renforcés, les compétences ont progressé et la formation du personnel a été bonne. Elle constate que le taux d'encadrement RH de l'Université est élevé, ce qui lui permet de dire par ailleurs que la réorganisation qui a été réussie s'accompagne d'une déconcentration de la fonction RH, qui est excessive. Nous avons donc des marges de progrès sur ce terrain.

Enfin – et cela renvoie à un des premiers points évoqués tout à l'heure –, le système

d'information des Ressources Humaines est un gros point faible de l'établissement, avec une multiplicité des applications informatiques qui ne communiquent pas les unes avec les autres. L'espoir – puisque nous sommes encore vraiment dans le futur – est que le progiciel SIHAM, qui devrait être développé sous l'égide de l'AMUE dans les années à venir, doit remplacer l'ensemble de nos applications actuelles et pourra solutionner les difficultés que nous rencontrons aujourd'hui.

Sur les emplois et la masse salariale, la Cour a fait des constats qui sont partagés par l'UPEC. Les effectifs administratifs de BIATSS ont progressé entre 2004 et 2011. Les effectifs d'enseignants-chercheurs ont été maintenus dans toutes les composantes. En termes de pilotage des emplois, nous avons un *satisfecit* sur les outils mis en place par la DRH, en liaison avec la Direction des Services financiers. Les outils de suivi de la masse salariale et des emplois sont performants à l'UPEC. Je tiens à souligner qu'ils évoluent encore.

Pour assurer une adéquation charge/potentiel d'enseignement optimale, les outils utilisés sont la gestion dynamique des emplois et les heures complémentaires. En revanche, la Cour est beaucoup plus critique sur ce point. Il existe une vraie problématique des heures complémentaires et du pilotage de ces heures complémentaires à l'UPEC. Elle constate notamment que, sur 2004-2011, les heures complémentaires ont progressé de 48,4 %, alors que les effectifs étudiants n'ont progressé que de 6,6 %. Bien entendu, il y a plusieurs explications à ce phénomène, que l'Université a apportées. Certaines sont évoquées dans la présentation. Pour autant, la Cour estime qu'il n'y a pas de vrai pilotage des heures complémentaires à l'Université et que cela devient indispensable. Nous devons donc travailler sur ce terrain.

Enfin, la nécessité de mettre en place une modélisation pluriannuelle de l'évolution de notre masse salariale est soulignée. Un travail est engagé et la DRH travaille au déploiement d'une application informatique qui viendra compléter les outils que nous avons pour faciliter cette modélisation.

Sur l'amélioration des processus de gestion des Ressources Humaines, une critique avait été formulée dans le précédent rapport sur l'application des textes relatifs au temps de travail. La Cour constate que de gros progrès ont été faits et que l'Université est aujourd'hui en conformité avec ces textes. Autre point positif : elle souligne qu'il y a une véritable politique d'emploi, avec une maîtrise de la volumétrie des emplois qui a pour contrepartie à l'UPEC une

politique indemnitaire qui s'est révélée dynamique sur la période.

Enfin – et je conclurai sur cette diapositive –, deux critiques formulées par la Cour sont relatives à la politique indemnitaire de l'établissement, avec l'indemnitaire BIATSS tout d'abord. La Cour conteste le fondement sur lequel l'Université s'est toujours basée pour attribuer la PIE, Politique Indemnitaire d'Établissement. C'était un décret relatif à la formation continue qui nous servait de base réglementaire. Elle estime que ce n'est pas un texte approprié. Elle considère par ailleurs que la loi LRU nous donne les bases légales suffisantes pour modifier notre pratique. Elle évoque notamment l'utilisation de la PFR.

Concernant l'indemnitaire enseignant, elle a critiqué une pratique qui consisterait à l'attribution de décharge de service pour des activités incluses dans le RNA, et qui seraient des charges cumulées avec des primes pour charges administratives.

Sur ce point, l'Université était en désaccord avec la Cour parce que la DRH prend soin de suivre de manière très précise les décharges de service et l'attribution des PCA. S'il arrive assez ponctuellement que certains enseignants-chercheurs bénéficient de décharges et de primes, ce n'est pas pour les mêmes activités.

La Cour n'a pas retenu l'argumentaire et n'a pas pris en compte les données que nous lui avons transmises à ce sujet. Il n'en demeure pas moins qu'elle est maîtresse de ses observations et de son jugement sur l'Université.

Je vous remercie de m'avoir écouté.

M. LE PRESIDENT.– Merci, Manuel. Vous voyez que c'est un rapport qui est somme toute favorable. Nous pouvons même dire qu'il est très favorable, avec des points critiques que nous connaissons bien et d'autres auxquels nous ne nous attendions pas complètement, mais...

Il faut aussi prendre en considération que nous sommes sur une période de temps, 2004–2011, où l'Université a beaucoup évolué. Il faut donc aussi prendre un peu de recul par rapport à tout cela, mais les critiques sont présentes. Je crois qu'il est important de pouvoir les entendre et de corriger si nécessaire, pour faire en sorte que nous puissions avoir un établissement structuré et organisé, et qui avance pour le mieux.

Alexandre, je crois que tu voulais intervenir sur le Droit.

M. MAITROT DE LA MOTTE.– Je voudrais vous donner quelques informations

complémentaires.

La Cour a procédé ici à un examen de la gestion de l'UPEC. Elle a également procédé dans le même temps à l'examen de la gestion d'autres rétablissements et elle a établi des rapports comparables. Elle s'est intéressée dans tous ses rapports à la place de ce qu'on appelle la filière Droit au sein de ces différents établissements.

Les établissements qui ont été examinés par la Cour pour des périodes de temps identiques sont :

- Paris 2, qui est une Université factuellement mono-disciplinaire, qui fait uniquement du Droit ;
- Paris 10, Paris Ouest Nanterre, la Défense ;
- Et également Caen ;
- Et Picardie Jules Verne, à Amiens, dans laquelle il y a également des Facultés de Droit.

La Cour des Comptes a publié plusieurs rapports, des rapports pour chacun des établissements. Vous venez de nous présenter celui relatif à l'UPEC. Ce qui est plus inhabituel est que le premier Président de la Cour des Comptes a publié ce qu'on appelle un référé, qu'il a adressé à deux ministres : le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et le Garde des Sceaux – qui n'est pourtant pas compétent en matière de Formation et de Recherche en Droit –, pour signaler les difficultés et faire le point sur la situation des Facultés de Droit au sein des Universités.

La conclusion est assez dure, je vous la lirai tout à l'heure. Je ne souhaite pas polémiquer, nous avons déjà informé le Président HITTINGER de ce référé. Il a participé à notre dernier Conseil de Faculté, à l'occasion duquel nous avons commenté ensemble ce référé du premier Président et la réponse du ministre de l'Enseignement supérieur qui a été donnée. Il pourra s'il le souhaite communiquer son point de vue et tous les éléments qu'il en a retirés.

Mon propos s'articulera donc en deux temps assez rapides. Je ferai quelques précisions sur le rapport qui concerne spécifiquement la Faculté de Droit à l'UPEC, et quelques remarques sur la place des Facultés de Droit au sein des Universités, notamment au sein des Universités pluridisciplinaires, ce qui est notre cas ici.

Sur la Faculté de Droit de l'UPEC, un certain nombre de points forts ont été soulignés : la

qualité de la formation initiale et la manière dont nous avons su structurer notre offre de formation qui est très lisible. La Cour appelle cela les marges de progrès – c'est une façon aussi de dire « points faibles ». La Cour dit que les marges de progrès se trouvent en matière de professionnalisation : « *la professionnalisation est encore inaboutie au niveau Licence, avec un potentiel insuffisamment exploité en formation continue et en formation en alternance* ».

Ce qui est dit dans le diaporama n'est pas exactement ce que dit la Cour. La Cour dit qu'il faut « *intensifier, s'agissant de la filière des formations en Droit, la professionnalisation de l'offre et développer la formation continue* ». Autrement, dit, la Faculté de Droit avait déjà anticipé ces critiques et adapté son offre de formation, avec une difficulté qui est commune à de nombreuses composantes : le problème des moyens. Nous nous concentrons prioritairement sur la formation initiale parce que c'est notre mission de service public. Ensuite, nous mettons tous les moyens que nous pouvons sur la formation continue, sur d'autres types de formation, mais ce n'est pas forcément évident.

L'autre point important est la question de la Recherche. Il y a là une remarque que je souhaiterais faire : nous avons effectivement deux équipes de Recherche : une équipe de Droit public « Sources du Droit, Institutions, Europe » et une équipe de Droit privé et d'histoire du droit, « Obligations, Biens et Marchés », dont il a été question dans le diaporama. Ces deux équipes ont elles-mêmes fusionné des équipes qui existaient préalablement, lors du dernier contrat qui était à l'origine quadriennal et dont la durée a été étendue. Ces équipes ont été notées par l'AERES, essentiellement parce que les fusions ne s'étaient pas déroulées dans les conditions les plus satisfaisantes.

Une difficulté est soulignée ici par la Cour dans son rapport et également dans l'AERES. La Cour des Comptes a repris ce que l'AERES avait dit dans son rapport d'évaluation. Ce qui est signalé ici est que « *le laboratoire OBM s'est éloigné de l'axe de développement Santé et Société initié au sein du PRES* ». Il ne s'en est pas éloigné, simplement parce qu'il n'y a jamais été rattaché, pour plusieurs raisons.

Dans cet intitulé « Obligations, Biens et Marchés », je ne vois pas de notion de Santé. Il y avait historiquement, avant la création de l'équipe OBM, un centre qui s'appelait le centre de Droit médical, qui était composé d'une seule personne. Cette personne est partie à la retraite avant même la fusion des équipes. L'AERES a voulu dire dans son rapport qu'il aurait été

souhaitable de pouvoir continuer cette activité, mais il n'a jamais été question de le faire.

Quand on parle d'un éloignement, ce n'est pas un éloignement ; cette activité qui existait bien avant la création de l'équipe OBM, qui avait disparu bien avant, n'a pas été reprise par l'équipe OBM, mais elle n'a rien à voir avec ces axes de Recherche.

Cela ne veut pas dire que la question de la Santé ne nous intéresse pas, bien au contraire. Nous voyons aussi, notamment au niveau de l'offre de formation, la manière dont la Faculté de Droit participe à ce projet alors même qu'elle n'avait pas été associée à ce projet, au PRES au moment de la définition des principaux axes. A travers notamment les différents diplômes et tout ce qui est pluridisciplinaire, la Faculté de Droit a eu à cœur d'y travailler. Notamment à travers le diplôme du Droit de la bioéthique qui s'appelle maintenant Droit de la Bioéthique et de la Santé, nous avons voulu introduire cette dimension.

L'objet du référé du premier Président qui était adressé au Ministre nous permet maintenant de faire une comparaison avec d'autres Universités et d'autres Facultés de Droit. Nous avons un taux de réussite de nos étudiants qui est inférieur à ce que nous pouvons constater dans d'autres établissements. Cela étant, nos étudiants progressent plus vite que dans les autres établissements, c'est-à-dire que toutes les Facultés de Droit de façon générale augmentent leur taux de réussite sur la période examinée. Ce qui est très intéressant est que la Faculté de Droit de l'UPEC augmente beaucoup plus vite que la moyenne, que les autres Facultés.

Nous pouvons également remarquer au niveau de la Recherche que la Faculté de Droit de l'UPEC est sans doute celle qui souffre le moins par rapport à d'autres Facultés de Droit. Un indicateur est très intéressant pour cela : c'est le nombre de doctorants. Le nombre de doctorants en Droit décroît partout. Là où la diminution est la plus faible est à l'UPEC. Nous avons une diminution de moins 5 % des effectifs, là où nous atteignons parfois 15 % ou 20 % dans d'autres composantes. Nous sommes donc capables de maintenir un certain intérêt pour la Recherche vis-à-vis de nos étudiants. En tout cas, nous souffrons à la Faculté de Droit beaucoup moins que les autres Facultés de Droit dans d'autres établissements.

Il y a une difficulté, ce qui a justifié l'existence du référé. Je voudrais citer la conclusion du Président de la Cour des Comptes, qui pose la question de la place des Facultés de Droit. Je ne le fais pas du tout dans une intention polémique, mais simplement pour informer le Conseil d'Administration et pour que nous puissions avoir ensemble un échange si vous le souhaitez.

Je cite la conclusion du rapport, qui résume parfaitement ce qui figure dans le rapport : « *les grandes réformes de l'Université engagées depuis 2006 ont été appliquées de façon indifférenciée selon les disciplines et les cursus. Or certaines d'entre elles, et en particulier le Droit,* », ce qui veut dire que ce projet concernait d'autres composantes, « *ont des spécificités justifiant une attention particulière, d'autant plus que certaines initiatives récentes (regroupements au sein des PRES, les Idex, le fonctionnement de la Recherche par appel à projet) ne peuvent guère lui bénéficier.* » Ce n'est pas que cela ne lui bénéficie pas, mais que cela ne peut pas lui bénéficier. « *Alors que les études et des rapports lourds ont été consacrés à cette filière, aucune mesure spécifique n'est venue redresser cette situation ni compenser l'inadaptation des réformes de l'Université aux spécificités de la filière du Droit.* » Cela résume parfaitement ce qui figure dans le référé.

Je voudrais attirer l'attention du Conseil d'Administration sur la préconisation que le premier Président de la Cour des Comptes fait ensuite. Il dit : « lorsque vous allez évaluer les établissements d'Enseignement supérieur, il y a un point qui pourrait être utilisé et sur lequel nous attirons votre attention : la manière dont vous prenez en compte la spécificité des Facultés de Droit. La prenez-vous en compte, auquel cas nous avons bien évalué votre établissement, ou ne la prenez-vous pas en compte, et auquel cas nous suggérons de moins bien évaluer l'établissement ? ».

Autrement dit, tout le monde a intérêt à y gagner dans la prise en compte des spécificités des Facultés de droit – qui sont vraiment détaillées dans le référé, mais je ne vais pas revenir dessus dans le détail – : la Faculté de Droit, mais aussi l'Université parce que cela peut faire partie des critères qui seront utilisés par l'AERES lors de ses prochaines évaluations.

M. LE PRESIDENT.– Merci, Alexandre. Avez-vous des commentaires ? Voulez-vous poursuivre le débat ?

M. CUESTA.– Le rapport complet doit être déjà disponible puisque nous l'avons mis sur le site. Ce rapport complet, qui fait 90 pages, est mis sur l'espace de stockage.

Mme RIOU.– Il y sera mis.

M. CUESTA.– Vous aurez ainsi le rapport en entier. Nous vous avons présenté les conclusions, mais il est intéressant que vous ayez le rapport complet pour lire tous les détails sur l'UFR de Droit et sur le reste.

M. LE PRESIDENT.– Nous pouvons donc considérer que ce rapport de la Cour des Comptes est

un très bon rapport. Pour arriver à ces conclusions, il y a tout un travail de très nombreuses personnes, en particulier des responsables administratifs. Je me devais de vraiment saluer leur travail. Si nous avons ce type de rapport d'aussi grande qualité, c'est bien parce que, au quotidien ou quand les inspecteurs viennent, nous avons des personnalités qui savent répondre aux questions et qui sont prêtes à apporter différents éléments de réponse. Je crois que ce doit être souligné.

3. VIE ETUDIANTE

3.1. Présentation du Réseau Universitaire de Santé (RESUS) de l'UPEC

Mme ALBANESE.– Bonjour à tous. J'ai le plaisir de vous présenter la mise en place du nouveau réseau universitaire de Santé de l'UPEC, projet qui émane d'une volonté du Président émise lors de sa campagne et qui a été porté par le CEVU, en lien avec les services de la DEV.

Ce projet a pour objectif de faciliter l'accès à un parcours de soins primaires, fléché et coordonné, à un coût minimum pour les étudiants de l'UPEC. Il est basé sur un constat national qui a été établi en 2011 et mis en forme entre autres par la LMDE, Mutuelle des étudiants, qui montrait que, bien que 82 % des étudiants s'estiment en bonne santé, 20 % d'entre eux jugent que leur état de santé s'est dégradé dans les 12 derniers mois, ce qui conduit à un renoncement des soins médicaux pour 34 % d'entre eux, essentiellement pour des raisons financières.

Ce constat conduit à une perte de confiance chez les jeunes dans le système de protection social qui est mis à leur disposition, qui conduit à un renoncement aux soins de premier recours, comme la simple consultation chez un médecin généraliste.

Si nous nous intéressons plus spécifiquement à nos étudiants à l'UPEC, qui sont au nombre de 30 000, vous savez probablement tous que nous avons plus de 5 000 étudiants boursiers, parmi lesquels 50 % de boursiers de niveau 5. 20 % de ces étudiants sont d'origine sociale défavorisée. Enfin, la particularité des étudiants de l'UPEC est que nous avons également une répartition très diverse des lieux de logement de ces étudiants, avec 42 % de ces étudiants qui vivent dans le Val-de-Marne, mais également 15 % en Seine-et-Marne, 12 % sur Paris, 10 % en Seine-Saint-Denis et 6 % dans l'Essonne.

Il faut savoir que nous avons également des étudiants qui rejoignent l'UPEC en provenance de

formations en province, qui sont donc coupés de leur parcours de soins classique lié à leur vie chez leurs parents, qui doivent mettre en place un nouveau dispositif d'accès aux soins et éventuellement chercher un nouveau médecin référant sur la région parisienne, qui leur permette de répondre à leurs besoins de santé.

Une autre particularité de nos étudiants est liée à notre Université, à sa multidisciplinarité et au fait que nous ayons 14 sites de formation répartis sur trois départements : Val-de-Marne, Seine-et-Marne et Seine-Saint-Denis. Les déplacements de nos étudiants entre leur lieu de logement et leur lieu de formation peuvent donc être relativement longs et laissent peu de place à la possibilité de se rendre chez un médecin, en début et fin de journée.

Les difficultés à surmonter pour ces étudiants sont tout d'abord une appréhension réelle à se soigner, qui est essentiellement liée à un coût potentiel des dépenses de Santé. Les étudiants peuvent en effet être confrontés à des médecins qui vont faire des dépassements d'honoraires, c'est-à-dire pratiquer des consultations au-delà des tarifs de secteur I, qui ne seront pas prises en charge par la Sécurité Sociale. C'est également pour ces étudiants une méconnaissance des structures qui vont leur permettre d'accéder à un parcours de soins et des dispositifs qui peuvent être mis en place entre autres par les Collectivités Territoriales pour avoir des aides pour une réduction des coûts de ces soins. Enfin, ils sont confrontés à des problématiques d'horaires d'ouverture des structures médicales de l'Université, qui sont parfois incompatibles avec le suivi de leur cours.

Le projet RESUS, que nous avons initié lors du mandat de Luc, a consisté à réunir dans un nouveau réseau universitaire de Santé de l'UPEC des acteurs qui sont déjà fortement impliqués dans la Santé étudiante. Il s'agit des services universitaires de l'UPEC que je vais vous détailler, mais également de structures de Santé présentes sur le territoire, d'organismes mutualistes – pour l'instant, nous parlerons des Mutuelles étudiantes, qui sont fortement impliquées sur l'UPEC –, mais également les associations d'étudiants.

Tout le travail de ce projet a été de faire en sorte que ces partenaires s'engagent à travailler ensemble et à communiquer ensemble et vers le public étudiant afin de faciliter à ces étudiants un accès à un parcours de soins, simple, clair, fléché et coordonné entre les différents partenaires, pour un coût minimum.

Les structures de santé existantes dans ce parcours sont le SUMPSS, qui est le Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé, ainsi que ses antennes

délocalisées sur la plupart de nos sites de formation. Le SUMPPS assure actuellement la prévention des étudiants et quelques actes médicaux d'urgence. Dans le cadre du projet RESUS, il s'engage à informer et à orienter les étudiants vers les autres partenaires du projet. Il s'engage également, en lien avec ses partenaires, à suivre le parcours de soins des étudiants *via* une fiche de liaison.

Le deuxième partenaire important de ce projet est le Collège des Enseignants-formateurs du département de Médecine Générale de la Faculté de Médecine. Ce collège est constitué actuellement de plus de 90 médecins, répartis sur tout le territoire d'Ile-de-France. Ces médecins sont des médecins enseignants-formateurs, c'est-à-dire qui participent à la formation des étudiants de Médecine et qui sont donc particulièrement sensibilisés à l'accueil des étudiants en stage, mais également à toute la problématique de Santé.

Ces médecins sont des médecins généralistes qui pratiquent en libéral et qui assurent des soins de premier recours. Vous verrez dans la diapositive suivante dans quel contexte ces médecins vont s'engager pour nos étudiants à pratiquer des consultations de tarif secteur I.

Enfin, la troisième structure de Santé alliée à notre réseau est les SAMI, Service d'Accueil Médical Initial. C'est un dispositif très original du Val-de-Marne. Ces services d'accueil sont au nombre de 12 et ils permettent d'assurer une permanence de soin de 20 heures à minuit, mais également le week-end.

Vous avez ici représenté le réseau RESUS dans le Val-de-Marne. C'est une cartographie qui a été réalisée à l'UPEC, mais qui a également été réalisée sur les autres, pour l'Essonne et l'ensemble des autres départements. Elle vous montre la densité d'hébergement des étudiants sur leur lieu de vie. Vous voyez que nous avons énormément d'étudiants logés sur Créteil, mais également sur Saint-Maur. Les ronds représentent le nombre de médecins généralistes d'ores et déjà impliqués dans le projet RESUS. Vous voyez que nous avons une bonne corrélation entre les logements de nos étudiants et le nombre de médecins participant au réseau. Nous avons également le même type de cartographies qui peuvent être effectuées en fonction des communes dans lesquelles nous avons des lieux de formation propres à l'UPEC.

La mise en réseau de ces différents partenaires consiste à permettre un lien direct entre le SUMPPS et le Collège des Médecins enseignants de la Faculté de Médecine, ce qui consiste à permettre, lorsque les étudiants s'adressent au SUMPPS, de délivrer à ces étudiants, en

fonction de leur lieu de logement ou de leur lieu de formation, une liste des médecins généralistes participant au réseau qui soit en adéquation soit avec leur lieu de logement, soit avec leur lieu de formation. Ces 90 médecins généralistes répartis sur les cinq départements limitrophes de l'UPEC s'engagent donc, dans le cadre de ce réseau, à pratiquer des consultations de niveau I et à ne faire payer aux étudiants que le Tiers-Payant, c'est-à-dire la part qui n'est pas prise en charge par la Sécurité Sociale.

L'association du réseau des SAMI à ce réseau va permettre une permanence de soins au-delà des horaires de consultation et des heures d'ouverture des cabinets de consultation des médecins généralistes, sur les plages horaires que je vous ai mentionnées précédemment, c'est-à-dire le soir et les week-ends. Enfin, l'association avec les Mutuelles étudiantes est particulièrement importante puisque les Mutuelles, la LMDE et la SMEREP, qui sont les partenaires actuels du projet RESUS, s'engagent à mettre en place une cellule de gestion efficace des remboursements des frais engagés par les médecins dans le cadre de la dispense d'avance de frais pour les étudiants.

Lorsque les étudiants se présenteront devant les médecins généralistes en indiquant qu'ils viennent dans le cadre du projet RESUS, ces étudiants auront donc au maximum à déboursier 6,90 €, qui correspondent à la part non prise en charge par les Mutuelles. Si ces étudiants sont également affiliés aux Mutuelles Étudiants et qu'ils présentent leur carte d'étudiant et d'affilié à ces régimes mise à jour, ils seront exonérés de cette part complémentaire et auront donc un solde de consultation nul.

Ce dispositif de mise en réseau est également axé sur un travail de communication forte autour du projet, qui est basé sur une information claire et précise à destination des étudiants sur le dispositif, mais également sur les coordonnées des structures de Santé disponibles dans le cadre de RESUS. Cette information va être relayée par les services de l'UPEC, et en particulier par le Service Culture et Vie de l'Étudiant, mais également par les différents services de scolarité de l'UPEC qui seront à même de guider les étudiants dans leur démarche.

Les associations étudiantes et les Mutuelles sont également fortement impliquées dans le travail de communiquer autour du projet. Une application pour téléphone intelligent est également prévue pour permettre aux étudiants d'avoir directement accès à la page Internet RESUS qui sera mise en place sur le site de l'UPEC, et spécifiquement dédiée, permettant

d'avoir entre autres accès à des informations de prévention et de soins que nos différents partenaires souhaiteraient mettre en place sur le dispositif. Cette communication par voie d'affiche sera optimisée par la mise en réseau des sites Internet des différents partenaires, mais également par des échanges au niveau des différents réseaux sociaux.

Enfin, nous prévoyons d'organiser un événement spécifique annuel permettant de réunir les différents partenaires pour faire le point non seulement sur l'efficacité du dispositif, mais également sur l'impact de ce dispositif sur l'évolution de la santé des étudiants au cours de l'année.

En résumé, ce parcours de soins se traduit par une information qui doit être claire et précise et qui sera véhiculée par le SCVE, mais également par les Mutuelles étudiantes et associations étudiantes vers le SUMPPS, auprès duquel les étudiants pourront avoir accès à cette liste de médecins généralistes. Ils auront le libre choix du généraliste qui leur convient, et éventuellement de demander à ce médecin de devenir leur médecin référent.

L'association des SAMI permet cette permanence de soins. Enfin, nous étendons actuellement le dispositif aux soins secondaires et à des médecins spécialisés en dentisterie, en gynéco, en ophtalmo, mais également à différentes plateformes techniques et centres de Santé qui pourraient intégrer ce partenariat.

Comme je vous le disais, des évolutions sont en cours, auprès entre autres de maisons de Santé universitaires comme celle qui a été ouverte récemment, en lien avec l'UPEC. Les centres municipaux de Santé et les municipalités sont fortement intéressés. Le Conseil Général du 94 intégrera très prochainement ce dispositif. L'objectif de l'évolution de ce projet est bien sûr non seulement de s'adresser aux étudiants de l'UPEC, mais surtout de faire évoluer ce dispositif aux personnels de l'UPEC et à nos différents partenaires universitaires.

Je voulais juste terminer en vous présentant la primeur de l'affiche qui a été réalisée par le service Communication de l'UPEC. Je vais essayer de faire le discours Com en lien avec cette affiche. Vous voyez qu'elle reprend le logo RESUS UPEC avec une logique de label, puisque nous avons la primeur de l'initiative du dispositif et que nous espérons qu'il pourra s'étendre sur de nombreux autres territoires. C'est un logo qui reprend les dispositifs de communication des étudiants, avec cette icône qui fait penser à des applications de Smartphone et le côté penché qui donne une certaine dynamique à ce logo.

Au niveau du contenu et de la forme de cette affiche, vous avez un petit personnage qui

correspond au « Dr RESUS », pourrions-nous dire, qui personnifie un dispositif qui peut paraître relativement impalpable, des couleurs vives qui reprennent la dynamique des étudiants, avec tous les partenaires actuels du dispositif qui sont présentés et charter sur la mode UPEC.

Enfin, au niveau du contenu, nous avons une accroche qui se veut très directe, mais surtout très incitative, pour que nos étudiants prennent leur santé en main en se rendant chez les médecins généralistes du dispositif, pour avoir accès à des soins à moindre coût.

M. LE PRESIDENT.– C'est un dispositif encore un peu expérimental. Nous avons rassemblé beaucoup de professionnels en la matière. Je pense qu'il faudra le tester dans sa fonctionnalité. C'est la raison pour laquelle nous relancerons l'inauguration de ce dispositif le 28 novembre en fin de matinée. Comme Patricia l'a dit, nous regarderons ensuite ce qui se passe à un mois, trois mois ou six mois. Après cette phase d'exploration et d'expérimentation de six mois, nous verrons comment nous pouvons le diffuser.

En tout cas, je tenais à remercier vraiment tous les acteurs qui sont venus nous accompagner. Chacun s'est un peu emparé du dispositif et a essayé d'y apporter sa touche qui, en tout cas sur le papier, me semble intéressante.

M. FALL.– Pour l'UNEF, nous sommes plutôt assez satisfaits à la fois du projet, du travail et de la réflexion qui a été portée sur les véritables problématiques de contexte dans lesquels sont les étudiants, avec à la fois le souci de l'automédication, le problème d'accès aux soins et le financement. Vous l'avez rappelé dans le constat.

Au final, c'est un projet qui est issu d'une véritable réflexion sur des problématiques étudiantes. Alors que nous sommes dans une actualité au niveau de la Santé assez forte aujourd'hui en France, nous nous réjouissons que les étudiants aient été placés au cœur du dispositif et que ce projet soit précisément une réflexion sur leurs problèmes.

Concernant l'objectif en tant que tel du projet, nous pensons au niveau de l'UNEF qu'il doit servir à la fois de point d'appui pour envoyer un message à d'autres Universités et pouvoir mettre en place ce genre de projet, faire participer un maximum d'étudiants à cette démarche et faire en sorte que, dans le contexte actuel au niveau de la Santé, que ce soit sur l'accès aux soins, l'accès aux complémentaires Santé, et notamment de manière générale en ce qui concerne l'accès à la Santé des étudiants, il puisse y avoir une réflexion au niveau national sur la question de la Santé et de l'accès aux soins pour les étudiants.

C'est en tout cas un travail qui doit nécessiter une véritable information de l'ensemble des acteurs. A l'UNEF, nous nous chargerons de nous associer à cette démarche et à ce travail d'information de manière très forte.

M. PAQUOT.– Je suis très content d'apprendre ce projet, et je suis étonné du reste que ce ne soit que maintenant que nous fassions cela. J'imaginai que tout cela était déjà réglé depuis longtemps. Cela veut donc dire que les Mutuelles ne font pas très bien leur travail et qu'énormément de choses n'allaient pas, pour arriver en 2012 à ce constat. Je rappelle qu'il y a d'autres pays du monde où les étudiants sont depuis longtemps bien pris en charge d'un point de vue sanitaire.

Ma deuxième remarque serait plutôt de voir s'il y a des liens ensuite pour améliorer encore les choses et continuer avec les pratiques sportives, les modes de transport, la question du logement ou la question de l'alimentation. Comme beaucoup d'entre vous, je déjeune parfois au CROUS et je me fais quand même des remarques. Tout cela se joue.

Par exemple, je suis cycliste et je constate que, pour venir ici à Créteil, ce n'est pas évident depuis Carrefour Pompadour, etc. Même pour attacher sa bicyclette, on l'attache en bas parce que rien n'est prévu. Il y a aussi des pratiques qui participent à la santé et au fait d'être bien dans son corps et dans sa tête.

Maintenant pour le slogan, j'en proposerai un autre qui serait simplement « soignez votre santé ». « Prendre en main sa santé », c'est un peu bateau, excusez-moi...

M. LE PRESIDENT.– C'est intéressant d'avoir des réactions. Nous avons jusqu'à lundi,

Mme ALBANESE.– Pour la publication des affiches. Je soumettrai votre proposition. Sans vouloir faire le travail de la Com, l'idée est surtout d'inciter les étudiants à s'informer. Vous disiez que les Mutuelles ne faisaient pas leur travail. Il y a quand même des choses qui sont faites, mais il y a finalement un problème de communication autour des dispositifs d'aide, un problème général et de mise en réseau. Toute l'idée de RESUS est de faire travailler les gens ensemble et les faire communiquer entre eux pour que cela fonctionne.

M. LE PRESIDENT.– Pour reprendre la suite logique des éléments que vous évoquiez par rapport à la restauration et au logement, nous savons que nous avons les trois chantiers. Nous les avons commencés ensemble et nous voyons bien que c'est un peu plus compliqué et un peu plus long sur la question du logement, même si je pense que, à partir du mois de mai 2013, nous pourrions avoir des premiers logements si nous nous en chargeons bien.

Philippe qui est là a pour mission d'être vigilant sur les logements que nous pourrions essayer de capter pour les étudiants de l'UPEC. Nous savons bien que ce ne sera pas 10 000 logements, mais 100 logements ici et 200 là ; ce sont toujours des plus.

Sur la restauration, nous travaillons également sur le sujet. Je ne vais pas rentrer dans la polémique de la crêperie, mais il y a aussi un sujet et je pense que nous sommes plutôt sur 2014. Là encore, des questions financières sont derrière, qui ne sont pas évidentes.

Nous vous entendons ; je conviens parfaitement du fait que la question de la Santé des étudiants n'est qu'une partie du problème et que le logement est la première préoccupation, que la restauration est la seconde, et que la Santé vient un peu après. Parfois, la santé est aussi liée et perturbe tout finalement.

Mme COLL.– Je ne doute pas que ce projet, qui m'a l'air très innovant, va répondre à de nombreuses attentes. Justement, savons-nous si, en termes de dimensionnement, les gens que nous avons réussi à mettre en réseau jusqu'à présent correspondent à l'attente des étudiants ? Quelle sera la procédure qui sera mise en place pour comptabiliser la fréquentation des médecins, pour adapter au fur et à mesure la taille du réseau ?

Mme ALBANESE.– Nous sommes en train d'explorer. Nous avons déjà évoqué différentes pistes pour mesurer l'efficacité du système. Pour l'instant, nous allons essayer de comptabiliser les étudiants qui sont demandeurs d'information sur le dispositif RESUS. Pour cela, deux services sont impliqués.

Nous avons le SCVE qui est fortement impliqué dans la communication auprès des étudiants, en particulier des étudiants en difficulté sociale. Ce sont en effet des étudiants qui sont à la recherche de logement, d'emploi étudiant ou d'accès à la Santé, ou des étudiants handicapés qui se tournent vers ce service. Le SCVE va donc essayer de comptabiliser les étudiants qui cherchent à s'informer autour du dispositif.

Ensuite, il faut pouvoir comptabiliser les étudiants qui s'adresseront au SUMPPS pour avoir accès à la liste des médecins. Le SUMPPS s'est engagé à quantifier ce panel d'étudiants, mais lorsque nous transmettrons ensuite aux étudiants une liste de trois ou quatre médecins vers lesquels ils pourront se diriger, il faudra que nous puissions avoir un retour, et c'est prévu. Les médecins qui s'engagent dans le dispositif s'engagent non seulement à faire une tarification secteur I, mais aussi à faire un retour de la fiche de liaison entre le SUMPPS et leur cabinet pour que nous sachions vers quel médecin est allé cet étudiant et comment s'est fait

le dispositif. Nous devrions donc avoir une estimation de ce flux.

En ce qui concerne les besoins, nous avons fait pour l'instant une cartographie relativement succincte. Nous avons fait une cartographie par rapport aux logements. Quels sont les besoins des étudiants en termes de Santé ? Nous savons que le SUMPPS a 2 000 consultations par an en termes d'accès à un médecin généraliste. Nous partons donc sur ce chiffre, mais nous pouvons imaginer que, à partir du moment où un tel dispositif est mis en place, le SUMPPS verra arriver beaucoup plus d'étudiants.

M. LE PRESIDENT.– Nous pouvons aussi évoquer la raison pour laquelle la notion de publicité du dispositif est importante. C'est la raison pour laquelle aussi, au travers du SCVE, le Service Commun de la Vie Étudiante, et il y a un engagement fort des associations pour faire descendre l'information et faire en sorte que cela puisse être fonctionnel. Nous avons aussi l'engagement de la LMDE. Nous avons comptabilisé le nombre d'étudiants affiliés à la LMDE, et il y a plus de 10 000 étudiants. Sur la vingtaine de 1 000, il y en a peut-être 10 000 intéressés, nous n'avons pas le chiffre exact de la SMEREP... Nous avons donc la possibilité en tout cas, *via* différents canaux, de pouvoir entrer en contact avec les étudiants.

Je pense que l'enquête de la LMDE est là pour dire qu'il y a un vrai souci. Le taux de boursiers et d'étudiants défavorisés à l'UPEC est un élément assez particulier pour qualifier les besoins.

Après – et c'est le médecin qui parle –, à partir du moment où l'on met en place une structure, il y a toujours un temps de mise en charge qui prend quelques mois, parfois un peu plus. Si nous lançons le processus maintenant, il sera à mon avis véritablement opérationnel à la rentrée prochaine, en 2013. C'est là que nous pourrons en juger.

Il y a un autre élément d'information aussi pour le médecin qui est important, qui est la notion de l'hiver. Je pense donc que la vraie référence se situera entre le mois d'octobre 2013 et le mois de mars 2014. Nous verrons alors véritablement si le système est fonctionnel ou non.

Mme COLL.– Ma crainte est plutôt que nous ayons trop de succès que pas assez.

M. LE PRESIDENT.– Nous l'avons estimé, c'est pour cela que nous avons été très attentifs au fait d'avoir d'assez nombreux médecins généralistes. Leur première question a été qu'ils auraient 30 000 étudiants qui arriveraient dans leur cabinet. Nous les avons rassurés en leur disant que nous regarderions où ils sont. Cela a été une des premières réactions de certains médecins généralistes.

Je crois donc que nous arriverons à des chiffres qui devraient être tout à fait corrects. Après, il y a la possibilité d'activer d'autres partenaires. Si nous sommes débordés, je pense que nous aurons encore un peu de mesure pour pouvoir regarder les choses.

Mme PIERRE.– Je dirai deux ou trois mots pour saluer cette proposition. Quand j'ai été élue en 2008, une présentation avait été faite par la LMDE sur la Santé des étudiants en général et sur celle des étudiants de l'Université. J'avais déjà été frappée par le nombre d'étudiants qui n'étaient pas suivis et le nombre de jeunes filles qui ne suivaient pas les consultations de gynécologie.

Un élément qui m'avait aussi beaucoup frappée était tout ce qui touchait le Dentaire, concernant l'absence de soins. Cela m'avait un peu préoccupée. Du reste, nous avons essayé d'y réfléchir avec Simone BONNAFOUS. Je le dis parce que c'est quelque chose sur lequel nous avons essayé de travailler avec eux depuis 2008. Peut-être cela l'a-t-il été avant, et je n'en ai pas connaissance. Cette enquête nous avait beaucoup perturbés, même s'il y avait des éléments. Par exemple, il y a deux ans à la Fac de Médecine, il y avait une distribution de fruits et légumes pour les étudiants, en lien avec les Restos du Cœur. J'avais été assez étonnée. Nous ne découvrons donc pas cela, mais il y a eu une réelle aggravation.

Par exemple, il faut savoir que ce sont les villes qui financent la location des locaux pour les SAMI, qui est quand même relativement chère. Par exemple, pour Vincennes qui est ma ville, Saint-Maur et Fontenay, les contribuables payent déjà pour alléger à la fois les urgences médicales et pour permettre aux médecins libéraux d'avoir une vie un peu plus normale, si je puis dire.

Il y a donc quand même des transferts de charge, quand nous parlions d'encadrement des dépenses. Au bout du compte, quand nous y réfléchissons, cela revient souvent sur les mêmes.

Ceci étant dit, nous en avons discuté avec Simone BONNAFOUS et Luc HITTINGER, et nous avons eu des rencontres au Conseil Général. Nous finançons aussi tout ce qui est la prévention dans le cadre de la PMI et nous aidons aussi les centres de Santé. Il faut savoir que des centres de Santé vont fermer dans le cadre d'une réduction des dépenses publiques et des recettes publiques. Nous allons faire comme s'ils se maintenaient et nous n'allons pas non plus tout catastropher, mais ce sont aussi des éléments dans la discussion.

Il faudrait peut-être réfléchir à une convention. Je ne sais pas sous quelle forme elle peut-

être prise parce que ce n'est quand même pas la vocation des départements de payer cela. Ceci étant dit, nous sommes bien conscients des difficultés et nous pourrions peut-être voir sous quelle forme il peut y avoir un partenariat, puisque vous avez fait un appel du pied concernant le Conseil Général. Nous verrons comment nous pouvons aider ce dispositif, qui nous semble être vraiment une très bonne chose. Je voulais vous féliciter pour le prendre en compte.

M. LE PRESIDENT. – Merci, Liliane.

Sur la question en particulier des soins gynéco-obstétricaux, c'est une vraie question. Nous avons un contact sur l'intercommunal, qu'il faut que nous formalisions un peu. Sur l'ophtalmo, nous avons eu un contact plutôt positif. Sur les dentistes, il faut que j'aie encore les chercher.

Chaque semaine, en particulier le vendredi matin, il existe une consultation de dentiste au niveau du SUMPPS, et il y a une douzaine de rendez-vous toutes les semaines pour les étudiants. Ce n'est pas non plus complètement négligeable. L'idée qui était derrière n'était pas forcément de réinventer le monde, mais quelque part d'aller chercher des gens qui avaient la volonté de pouvoir faire quelque chose pour des communautés, dont la communauté étudiante. Nous ne nous arrêterons sûrement pas à la communauté étudiante, parce que nous pensions derrière à la communauté des personnels de l'UPEC. Il y a tout ce travail qui est à faire.

Ce dispositif est quelque part caractéristique de ce qui existe sur Créteil. Par exemple, nous avons essayé d'associer nos amis de Marne, mais nous nous sommes rendu compte assez rapidement que ce n'était pas structuré du tout de la même manière. Pour pouvoir y réfléchir, il faut que nous réadaptions le système à quelque chose qui n'existe pas, c'est-à-dire créer un SUMPPS. Je pense que cela fait partie des choses sur lesquelles nous devons pouvoir retravailler. Nous voyons bien qu'il ne faut pas considérer que nous puissions généraliser cette expérience comme cela à l'ensemble des Universités. Il y a des caractéristiques particulières à l'UPEC, notamment le fait d'avoir pas mal de médecins généralistes aux alentours et d'avoir une Faculté de Médecine.

Ce sont donc deux éléments qui caractérisent notre dispositif, avec les SAMI qui sont encore un élément supplémentaire. Je pense quand même que nous pouvons faire partir le dispositif ainsi, le tester et ensuite l'adapter à d'autres situations et d'autres structures.

3.2. Aide à la mobilité internationale des étudiants : Bilan 2011–2012 et propositions 2012–2013

Mme MARCELLI.– Bonjour. Je viens vous présenter les aides à la mobilité sortante internationale de nos étudiants au titre de l'année 2011–2012.

Concernant les moyens et le tableau qui vous apparaît – et peut-être l'avez-vous d'ailleurs dans vos dossiers –, vous savez sans doute que l'UPEC obtient des financements de trois organismes publics et apporte des crédits complémentaires. Les trois organismes publics, dont deux sont des financements sur des critères sociaux, sont :

- Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ;
- La région Ile-de-France ;
- Et un organisme public qui apporte des financements, qui est l'agence 2^e2F, Agence Europe Éducation Formation France.

A ces financements d'organismes publics s'ajoutent des crédits complémentaires de l'UPEC, dont vous trouvez les montants et sur lesquels je n'ai pas de remarque particulière à formuler.

Pour ce qui a trait aux modalités d'attribution de ces aides, elles sont attribuées conformément à des critères, qui sont les suivants : l'éligibilité au fonds, le classement des candidatures par les composantes en fonction des critères propres à ces composantes, la modulation du montant des aides selon trois zones géographiques définies – l'Europe, l'Amérique du Nord et la zone plus vague qui s'appelle « autres pays » –, et la possibilité de cumuler au maximum deux types d'aide et donc de puiser sur deux fonds, et pas plus.

Les fonds sont répartis entre les composantes proportionnellement au nombre de mois éligible à chacun des fonds et au nombre de mois disponible par type de fonds. En cas d'indisponibilité de fonds sur critères sociaux – parce que ceux-ci auront été épuisés – auxquels l'étudiant est éligible, les crédits de l'UPEC ou de l'agence 2^e2F sont mobilisés pour le montant auquel l'étudiant aurait droit. Dans ce cas, les montants seraient variables en fonction de ce qui reste sur ces fonds.

Vous avez donc le bilan chiffré. Je voudrais simplement insister sur le nombre de candidats qui ont bénéficié de la mobilité sortante au titre de l'exercice 2011–2012 : 871 candidats

parmi lesquels on compte 577 bénéficiaires effectifs, soit un taux de satisfaction chiffré à 66 %.

Pour les propositions au titre de l'année 2012–2013, concernant la question des modalités d'attribution, les conditions d'attribution en 2012–2013 sont les mêmes que pour l'exercice précédent, exception faite, votée lors du dernier CDRI, de l'introduction du Japon dans la zone géographique Amérique du Nord. C'est un peu curieux à titre géopolitique ou ethnographique, mais nous voulions faire valoir par cette introduction un peu hasardeuse que les étudiants en mobilité sortante en direction du Japon ne pouvaient pas être véritablement considérés comme étant en mobilité sortante vers le reste du monde, dans la mesure où chacun sait que le Japon est un pays relativement onéreux en termes de logement et d'alimentation. C'est la raison pour laquelle nous avons souhaité, même si c'est un peu curieux, réintégrer le Japon d'avant Pearl Harbour dans l'ensemble Amérique du Nord.

Nous reparlerons peut-être aussi à l'occasion du prochain CDRI de la question de la définition des aires géographiques, qui reste pendante et qui sans doute mérite d'être encore affinée.

Pour ce qui est des montants encore accordés en 2011–2012 et des propositions pour 2012–2013, le montant des mensualités accordées aux étudiants de l'UPEC a été modifié à deux fins. La première est qu'un plus grand nombre d'étudiants, sur critères sociaux, se voit attribuer une aide. Pour cela, nous avons baissé le montant des mensualités fixes pour qu'un plus grand nombre d'étudiants sur critères sociaux puisse bénéficier de ces aides.

La deuxième modification est que, en vue d'augmenter le montant des aides attribuées aux étudiants hors critères sociaux cette fois, les mieux classés par les composantes, nous avons supprimé les forfaits que nous avons remplacés par des mensualités, de manière à donner plus, certes à moins d'étudiants, mais qui sont hors critères sociaux. Ce sont des étudiants que nous voulions un peu encourager ou reconnaître particulièrement.

Pour ce qui a trait aux conditions d'une politique de soutien des composantes – et c'est le troisième point –, à titre de rappel, nous avons indiqué les principes adoptés lors du Conseil d'Administration du 12 juillet 2011 pour l'année 2011–2012, qui établissaient la possibilité pour les composantes d'attribuer des aides à ceux de leurs étudiants qu'elle voulait sélectionner à cet effet.

Ces aides peuvent être attribuées selon des critères divers dont les composantes sont

responsables : politique d'incitation à la mobilité internationale sur critères académiques, de soutien spécifique notamment dans le cadre de double diplôme, d'aides attribuées à des étudiants inscrits dans des cursus à mobilité internationale obligatoire, dits « parcours internationaux », etc.

Ce sont des dispositifs dont nous comprenons qu'ils sont propres à chacune des composantes concernées. Ces dispositifs doivent néanmoins être validés par le CDRI et présentés devant le CEVU.

Pour les propositions de reconduite, la proposition que nous faisons aujourd'hui est double. C'est d'abord un vote sur le principe du soutien des composantes au dispositif des aides à la mobilité, qui est présenté ce jour devant vous et qui doit faire l'objet d'un vote. La seconde proposition que nous faisons est que ce principe de soutien des composantes au dispositif des aides à la mobilité soit reconduit de manière tacite chaque année à partir de l'exercice 2012-2013. De manière à ne pas avoir à le présenter formellement chaque année devant vous, il sera reconduit de manière tacite, sauf modification bien entendu ; dans ce cas, il sera présenté devant le CA.

M. LE PRESIDENT.– Avez-vous des questions ou des commentaires ?

M. PAQUOT.– Ma première question est sur le nombre de candidats et de bénéficiaires, qui est de 871 et 577. J'imagine que c'est pour l'ensemble de tous les étudiants de l'UPEC. Avons-nous des éléments d'autres Facs ? Cela me semble très peu.

Mme MARCELLI.– Ce n'est pas très peu. Je n'ai pas en tête d'éléments comparatifs, mais l'enveloppe globale, qui n'est pas donnée ici, est de l'ordre de 1 200 000 €. Les aides dont nous faisons bénéficier nos étudiants sont à peu près de cet ordre. Pour en avoir parlé lors de mes déplacements récents dans une mission au Brésil avec des collègues VPRI d'Universités de province pluridisciplinaires, nous avons une enveloppe largement supérieure. Par exemple à l'Université de Reims, c'est plus du double.

Je ne peux pas vous fournir les données chiffrées de comparaison, mais c'est lié.

Mme LAMARE.– Cela nous fait un taux de mobilité au niveau de l'UPEC de 3 % des étudiants par an. C'est un chiffre assez honorable pour une Université qui est bien en deçà des statistiques de mobilité, notamment dans les grandes écoles. Pour les Universités françaises, nous sommes aux alentours de 4 %. C'est certes modeste, mais...

M. LE PRESIDENT.– Je pense que cela fait partie de la politique que nous souhaitons mener. Après, c'est toujours pareil : par ces temps contraints, que faisons-nous, que choisissons-nous ? C'est là que ce n'est pas forcément évident, mais la mobilité internationale des étudiants aujourd'hui me paraît nécessaire dans un cursus.

Mme MARCELLI.– C'est aussi très important de pouvoir l'accompagner réellement. Il faut plus qu'un simple système de forfait. Si nous attribuons 700 €, on ne fait pas-grand-chose pour aller au Japon avec 700 €. Il faut aussi que ce soient des mensualités qui permettent aux étudiants, sur critères sociaux et même hors critères sociaux, de pouvoir véritablement vivre à l'étranger.

M. PAQUOT.– De quelles composantes s'agit-il parmi les 577 ?

M. LE PRESIDENT.– Nous pourrions peut-être refaire un bilan. Il est prévu de toute façon que nous fassions un bilan dynamique à partir du mois de janvier ou de février. La volonté est de faire un premier bilan et de pouvoir poursuivre. C'est un sujet qui nous intéresse particulièrement.

Mme DUBOIS-MAURY.– je me réjouis effectivement de la capacité donnée maintenant aux composantes de faire des choix dans leur politique d'aide à la mobilité étudiante. En revanche, je m'attriste du fait qu'il y ait contradiction pour certaines composantes avec une baisse d'allocation des moyens. Je ne me suis pas exprimée tout à l'heure, mais quand on nous baisse les moyens, comment pouvoir ensuite aider les étudiants pour des actions importantes, notamment quand une composante fait l'effort de créer un parcours européen ?

M. LE PRESIDENT.– C'était dans le prolongement de ce que nous avons dit tout à l'heure. Nous voyons que nous n'avons pas réglé tous les problèmes, mais il est important de s'exprimer.

Mme OLLIVER-YANIV.– J'aurai une question complémentaire à celle qui a été posée par Thierry PAQUOT, qui porte sur le pourcentage de bénéficiaires par rapport au nombre de candidatures. Une mobilité à l'étranger est très importante sur le plan culturel et en termes d'employabilité, pour les diplômés notamment de Master.

Du coup, la question que j'avais à poser est un peu le pendant qualitatif de ce qu'évoquait Thierry PAQUOT tout à l'heure. Nous répondrons peut-être plus tard et le débat montrait bien que le sujet est très important et intéresse le CA, mais pouvons-nous savoir si les non bénéficiaires sont des gens dont la demande n'a pas pu être contentée parce que l'enveloppe

était trop juste, ou parce que c'étaient des gens dont nous avons estimé que, pour différentes raisons, la mobilité n'était pas la plus pertinente pour eux au moment où ils la demandaient ? Cela appelle ensuite une réflexion, sous contrainte budgétaire, sur le montant de l'enveloppe allouée.

Mme MARCELLI.– C'est difficile de répondre. Je ne sais pas si Élise a des éclairages particuliers sur ce point, mais j'ai l'impression que c'est un peu des deux. Comme cela dépend aussi des classements des composantes et d'un certain nombre de facteurs, il est évident que certains étudiants classés dans le bas des classements n'ont pas obtenu de mobilité, pour des raisons liées peut-être aussi à cette dimension que tu évoques, c'est-à-dire le fait que ce soit un peu précoce, etc.

D'une manière générale, par le système des fonds et du fait de puiser dans des fonds différents, nous nous arrangeons pour donner au maximum d'étudiants. C'est l'idée. Bien sûr, nous voudrions donner plus, mais il me semble qu'il faut pouvoir donner plus de manière constructive, pour que ce soit réaliste pour un étudiant de faire un séjour en mobilité.

Mme BOIVIN.– Il est clair qu'une composante comme la nôtre n'a pas les moyens d'aider les étudiants à faire une mobilité. Pour des facteurs culturels, nous notons qu'ils ont déjà du mal à solliciter les aides de l'Université et des autres organismes pour partir, mais par ailleurs, nous n'avons pas les moyens de proposer des bourses au mérite à nos étudiants alors même que, comme vous le savez, nous construisons chaque année des doubles diplômes.

Nous essayons d'avoir une politique internationale, mais nous n'avons tout simplement pas les moyens d'avoir une politique propre à l'international. Avant de voter, il faut donc savoir aussi que toutes les composantes ne peuvent pas,

M. LE PRÉSIDENT.– Jeanne-Marie, je n'ai pas les moyens non plus de faire tout ce que j'entends. Pour le faire, je vais pourtant me débrouiller pour les trouver. Pour RESUS, le projet que nous vous avons montré, nous n'avons pas de moyens. Il n'y a que des idées. Il faut simplement démarcher les gens pour aller les chercher. Je crois donc qu'il faut aussi que nous nous rendions compte que nous avons des difficultés et des problèmes de moyens. Je suis le premier à l'entendre, mais si nous voulons avancer et faire avancer cette Université – et c'est la manière dont a avancé cette Université –, il faut être capable de pousser les murs, d'aller voir les gens et de trouver les moyens pour nos étudiants et pour nos personnels. C'est en tout cas la mission à laquelle je m'attache.

Je vous propose dans un premier temps de voter pour le bilan. Y a-t-il eu des modifications ?

M. MORET est parti...

Mme RIOU.– Monsieur Julien GERAL a reçu procuration de Mme CATY. Monsieur CUESTA, vous avez reçu procuration de M. MORET.

(Monsieur le Président soumet la proposition au vote.)

Les membres du Conseil d'Administration approuvent la proposition à l'unanimité des 27 votants.

(Monsieur le Président soumet les deux principes au vote.)

Les membres du Conseil d'Administration approuvent les deux principes à l'unanimité des 27 votants.

3.3. Répartition du Fonds de Soutien aux Initiative Étudiantes (FSIE) – 6^{ème} appel à projet pour l'exercice 2012

M. CUESTA.– Vous avez trois propositions examinées sur le document. Nous n'en examinerons que deux, c'est-à-dire la première et la troisième. Yves va ensuite vous les présenter. Pour la deuxième, nous avons besoin d'une information complémentaire. Nous souhaitons d'abord obtenir des renseignements complémentaires.

M. LE PRESIDENT.– Elle sera présentée après.

M. CUESTA.– Nous ne souhaitons pas la présenter.

M. PALAU.– Deux projets vous sont donc présentés. Ils ont fait l'objet d'une analyse du SCVE qui a émis un avis favorable, de la Commission FSDIE qui a émis un avis favorable et du CEVU du 22 octobre qui a émis un avis favorable.

Le premier projet s'intitule « *Initiation aux gestes de premiers secours* » et est organisé par l'association Cap Solidarité. Le second projet qui vous est proposé est le projet *Challenge L1* deuxième édition du PDE STAPS. Ce sont donc des projets qui ne sont pas tuteurés et pour lesquels il est demandé pour le premier une subvention FSIE de 413,65 € et pour l'autre de 2 015,53 €.

M. FALL.– Quelle est l'information manquante pour le deuxième projet ?

M. CUESTA.– Nous souhaitons interroger les porteurs de projet sur des informations que nous avons aujourd'hui et que nous n'avons pas avant sur le portage, les intérêts des uns et

des autres à l'intérieur de ce projet, et parfois des noms communs à l'intérieur de l'ensemble des trois structures. Je trouve donc qu'il nous faut une information complémentaire avant de présenter au CA un sujet qui semble plus compliqué que juste le projet pédagogique du point de vue du CA.

M. FALL.– Il me semblait qu'il y avait eu un échange au sein de la Commission sur le fait que le porteur du projet était absent, et un échange sur les éventuelles observations du SCVE.

M. LE PRÉSIDENT.– Au-delà de cela, il y a eu une instruction. Comme vous le dites, cela a été évoqué au niveau du SCVE et cela a même été débattu au niveau du CEVU. Il y a des informations supplémentaires que nous souhaitons clarifier avant le passage devant le CA.

(Monsieur le Président soumet les deux propositions au vote.)

Les membres du Conseil d'Administration approuvent les deux propositions à l'unanimité des 27 votants.

4. INSTANCES

4.1. Mise en place du Conseil du Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SUMPPS)

M. CUESTA.– Nous devons voter puisque, la dernière fois, nous avons débattu et proposé à l'intérieur des statuts le fait qu'il y ait trois personnels et trois usagers pour le SUMPPS. Il faut donc désigner maintenant ces trois personnels, puisqu'il y a eu un appel à candidature, et ces trois usagers.

Nous allons donc procéder à un vote, c'est pour cela que vous avez l'urne et l'isoloir. La procédure sera la même que d'habitude, pour gagner un peu de temps. Vous avez un bulletin de vote avec le nom de tous les candidats et deux colonnes : une colonne pour les personnels et une colonne pour les usagers. Dans ces deux colonnes, il y a plus de candidats que de sièges. Nous vous proposons d'entourer les candidats que vous choisirez car, si vous rayez des noms, le Conseil d'Administration considèrera que le bulletin sera nul. Cela permet ainsi de s'exprimer pour avoir un bulletin nul si on le souhaite, ou non.

Vous entourerez donc trois noms dans la partie gauche pour les personnels et trois noms dans la partie droite pour les usagers. Si vous rayez des noms, nous considérerons que le bulletin est nul.

M. LE PRESIDENT.– Nous pouvons rayer des noms pour avoir un bulletin nul.

M. CUESTA.– Absolument. C'était juste pour que nous puissions aussi avoir une expression de bulletin nul si on le souhaite. Nous allons donc vous appeler rapidement.

(Il est procédé au vote à bulletin secret).

M. LE PRESIDENT.– Nous dépouillons en même temps pour vérifier que le vote s'est passé normalement et nous vous donnerons les résultats par la suite.

5. RECHERCHE

5.1. Passage par l'instance nationale pour l'attribution de la Prime d'Excellence Scientifique (PES)

M. CUESTA.– Concernant la prime d'excellence scientifique, il y a deux possibilités : passer par une instance nationale ou par une instance locale pour désigner les personnes bénéficiaires de cette prime.

L'UPEC a choisi il y a plusieurs années de la faire passer par l'instance nationale. Normalement, ceci devrait s'arrêter pour l'année à venir. Nous avons reçu et vous avez sous les yeux une lettre du Ministère qui prolonge pour un an l'instance nationale pour cette prime.

Comme le CS a toujours décidé de passer par l'instance nationale et que le Ministère prolonge cette instance d'un an, je vous propose que nous prolongions nous aussi d'un an la décision de passer par l'instance nationale, sachant que le CS n'a pas pu se prononcer dessus...

M. LE PRESIDENT.– Si.

M. CUESTA.– Je ne sais pas s'il s'est prononcé ou s'il va regarder le point 15. En tout cas, je vous proposerai de prolonger ce qu'a toujours fait le CS, c'est-à-dire de passer par l'instance nationale pour encore un an. Luc, si tu veux t'exprimer...

M. LE PRESIDENT.– Il y a effectivement une position personnelle et une position nationale. Cette évaluation nationale permet de se reposer sur une évaluation nationale, qui est un peu issue des CMU, mais pas complètement.

Progressivement, elle perd en termes de nombre d'Universités associées à cette évaluation nationale. Initialement, il y avait 6 « rebelles », et progressivement le nombre a augmenté. Je

pense qu'il y en a au moins 20 ou 25. Je ne sais pas cette année s'il n'y en aura pas encore qui vont se dégager de cette instance nationale. Normalement, comme c'est dit depuis plusieurs années, cela devrait être la dernière année. Comme cela fait déjà deux ans qu'on annonce que c'est la dernière année, nous pouvons nous demander s'il n'y aura pas encore une année supplémentaire.

C'est donc l'élément général. Le CS s'est prononcé pour, comme l'expression de la DPCS est pour. Je m'exprime contre pour ma part parce que j'estime que nous avons la capacité en termes d'Université autonome de regarder les dossiers de gens qui travaillent ici au sein de l'Université.

J'ai fait un test il y a trois ans, j'ai pris 95 dossiers que j'ai fait analyser par deux experts, comparés à l'évaluation nationale qui était venue très tardivement, le 15 novembre, ce qui avait empêché que les gens puissent être payés à la fin de l'année. Il y avait 3 % de différence. Je considère que 3 % sur 95 dossiers sont complètement significatifs, et cela traduit bien la qualité des enseignants-chercheurs de l'UPEC d'analyser ce type de dossier, même si l'on peut toujours me dire qu'il n'y a pas tous les champs scientifiques.

On peut me donner des éléments d'appréciation sur la base de principes et de théorie ; cela dit, je considère que nous en avons la capacité. En ayant les capacités démontrées, cela ne me pose pas de problème d'avoir recours à une évaluation interne, et ce d'autant qu'elle permet d'une part aux enseignants-chercheurs de pouvoir disposer de la prime en heures et en temps, et d'autre part de faciliter le travail des services administratifs, qui ne sont pas obligés de traiter les dossiers à la dernière minute, juste avant la fermeture de l'Université.

Voilà donc mon point de vue ; je vous laisse ensuite libre de choisir ce que vous souhaitez, en sachant que je me retrouve seul à chaque fois à voter contre face au Conseil Scientifique. C'est une position que j'ai, comme d'autres ont ce type de position.

M. CUESTA.– La proposition que je fais au CA n'est pas celle de Luc : je vous propose que nous prolongions d'un an, comme le souhaite le Conseil Scientifique dans sa majorité et la Vice-présidente actuelle du Conseil Scientifique, le passage par l'instance nationale, comme nous le propose le Ministère. La proposition est donc une prolongation d'un an.

(Monsieur le Président soumet la proposition au vote.)

Les membres du Conseil d'Administration approuvent la proposition à la majorité des 27 votants, par une voix contre et trois abstentions.

6. QUESTIONS DIVERSES

6.1. Procès-verbaux des séances du 6 juillet 2012 et du 28 septembre 2012

M. CUESTA.– Nous venons de récupérer le retard d'un procès-verbal.

M. LE PRÉSIDENT.– Nous en avons donc toujours un de retard.

M. CUESTA.– Non, nous n'en avons plus.

M. LE PRÉSIDENT.– Le dernier était celui du 28 septembre.

Sur le procès-verbal du Conseil d'Administration du 6 juillet, avez-vous des remarques ou des commentaires ? *(Il n'y en a pas).*

(Monsieur le Président soumet l'adoption du procès-verbal au vote.)

Les membres du Conseil d'Administration adoptent le procès-verbal à l'unanimité des 27 votants.

Pour le procès-verbal du Conseil d'Administration du 28 septembre, avez-vous des remarques ? *(Il n'y en a pas).*

(Monsieur le Président soumet l'adoption du procès-verbal au vote.)

Les membres du Conseil d'Administration adoptent le procès-verbal à l'unanimité des 27 votants.

Mme CATY.– À l'avenir, serait-il possible d'avoir les documents un peu plus tôt ? Nous les avons eus lundi soir et pour avoir le temps de tout relire...

Mme RIOU.– Pour les procès-verbaux, nous faisons ce que nous pouvons.

M. CUESTA.– Je vais plaider coupable. Pour le 6 juillet, je l'ai relu un peu plus tôt. Vous l'avez peut-être eu avant, je n'en sais rien. Comme j'en avais deux à lire et que les soirées sont courtes... C'est passionnant comme lecture et j'y ai passé le week-end. En effet, cela a été fait très rapidement derrière, et du coup ce n'était que lundi pour le vert. Plutôt que nous reportions encore ce procès-verbal d'un Conseil, j'ai préféré que nous soyons à jour à partir de ce Conseil pour l'ensemble des comptes rendus, même si j'avoue que c'était lundi. Je sais que ce n'était que lundi pour la relecture, et je sais qu'il est long.

S'il y avait vraiment des choses qui étaient une catastrophe, nous nous le ferions savoir et nous ferions re-prononcer le CA s'il le fallait

M. LE PRESIDENT.– A moins que vous ayez des questions diverses, en attendant le résultat du vote...

(Il n'y a pas de questions diverses).

M. CUESTA.– Le prochain Conseil aura lieu le 14 décembre, avec un gros point budgétaire. Il y avait une demande du SGEN – puisque j'ai reçu un mail à ce sujet – pour que soit annexée au PV des conseils la liste des postes qui ont été votés la fois précédente. Cette demande n'avait pas besoin d'être faite puisqu'elle était déjà annexée au relevé de décision. Vous avez donc déjà entre vos mains la liste des postes qui ont été votés.

M. LE PRESIDENT.– Sont donc élus comme personnels :

- **Mme Joëlle FAURE avec 17 voix ;**
- **M. JAGOUDEL avec 13 voix ;**
- **Mme GIGON avec 21 voix.**

M. SIMON n'est donc pas élu avec 12 voix, et M. PASQUIER n'est pas non plus élu, avec 9 voix.

Vis-à-vis des étudiants, sont élus :

- **M. Alexis ARDOIN avec 23 voix ;**
- **Mme Céline REYNAUD avec 22 voix ;**
- **M. Sébastien FOUCHER avec 19 voix.**

M. Alexandre MARQUET n'ayant recueilli que 8 voix n'est donc pas élu.

M. LE PRESIDENT.– Il est important que les personnes impliquées restent pour le Conseil d'Administration restreint. Je vous souhaite un agréable week-end et nous vous donnons rendez-vous le 14 décembre à 9 heures 30.

La séance est levée à 13 heures 22

